

**Mémoires écrits
par lui-même
pouvant servir à
l'histoire de sa vie**

**François-Dominique
Toussaint-Louverture**

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

A detailed portrait of General Toussaint Louverture in profile, facing left. He is wearing a black bicorne hat with gold trim and a red, white, and blue circular emblem. His uniform is dark with gold epaulettes and a red collar. The background is a light, textured grey.

Général
Toussaint-Louverture
Mémoires

Suivi du Journal du général Caffarelli

le Temps retrouvé
M E R C U R E D E F R A N C E

A detailed portrait of General Toussaint Louverture in profile, facing left. He is wearing a black bicorne hat with gold trim and a circular emblem on the front. His uniform is dark with ornate gold embroidery on the collar and lapels. The background is a light, textured grey.

Général
Toussaint-Louverture
Mémoires

Suivi du Journal du général Caffarelli

le Temps retrouvé
MERCURE DE FRANCE

le Temps retrouvé

GÉNÉRAL
TOUSSAINT-LOUVERTURE

MÉMOIRES

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
POUVANT SERVIR
À L'HISTOIRE DE SA VIE

suivi de

JOURNAL DU GÉNÉRAL CAFFARELLI

*Édition établie et présentée
par Philippe Artières*



MERCURE DE FRANCE

INTRODUCTION

« Il y a poétique forcée là où une nécessité
d'expression confronte un impossible à exprimer. »

Édouard GLISSANT

Le Discours antillais

Des Mémoires écrits en prison

La scène se déroule dans le fort de Joux, dans le Jura, en 1802.
Un prisonnier amaigri, malade, saisi par le froid, écrit un texte.

Napoléon a choisi d'enfermer cet homme dans ce château transformé depuis la fin du règne de Louis XV en prison. Remanié par Vauban, le lieu est idéal pour mettre à l'ombre de l'histoire des sujets hostiles. Le climat est austère, le site est isolé, le bâtiment une véritable forteresse. Sous l'Ancien Régime, on y détient des nobles – Mirabeau y est assigné sur lettre de cachet du Roi à la demande de son père pour mettre fin à sa vie dissolue. L'Empereur,

jusqu'à sa chute en 1815, en fait l'une de ses géôles politiques, l'un des lieux de l'arbitraire. Parmi les ennemis, Chouans, nègres rebelles des Antilles et étrangers suspects s'y succèdent. Le fort de Joux accueille jusqu'à quatre cents détenus. L'écrivain Heinrich von Kleist y demeure six mois en 1806 avant d'être transféré à Châlons-sur-Marne.

Mais notre prisonnier n'est pas, comme Kleist, un homme de lettres ; il n'écrit pas non plus pour occuper ses longues journées d'isolement comme bien des détenus le font ; il a pris la plume car il sait que sans l'écrit il n'est point d'histoire. Il a compris, lui qui a traversé la Révolution française, lui qui a côtoyé l'Empereur que l'écriture est un instrument symbolique du pouvoir, et que le prendre est un acte politique essentiel. Le détenu sait aussi que ses jours sont comptés, qu'il lui faut préparer sa défense pour un hypothétique procès. Son texte doit être bref, précis, saillant. Il ne sera pas question de lui, François Toussaint né esclave en 1843 dans la plantation Breda de Saint-Domingue qui n'apprit à lire et écrire qu'une fois affranchi la trentaine passée ; ce récit-là, il le laisse aux biographes du futur ; il y sera question de Toussaint-Louverture, la figure politique et militaire qu'il est devenu depuis.

Écrire du fond de sa cellule ses mémoires, c'est pour Toussaint-Louverture l'ultime acte à accomplir pour que son œuvre soit totale : il est entré dans l'histoire par les armes, il lui faut à présent entrer dans le grand récit de l'Histoire. Seuls les mots comptent et, patiemment, dans l'épuisement qui est le sien, il se met à écrire. Il y parviendra. Il écrit jusqu'au bout ce qu'il veut que l'histoire consigne. Il a déjà narré les événements qu'il décrit lorsqu'il était de l'autre côté de l'Océan, sur l'île d'Hispaniola. Mais Toussaint n'était pas prisonnier, il était à la tête des armées. Dans cette prison, il n'est pas seul, il a son secrétaire et il est sous l'œil de Caffarelli, missionné par Napoléon pour l'interroger et surveiller ses faits et gestes. Les gardiens du Fort veillent aussi ; tous voient dans sa cellule l'homme écrire, aucun ne l'en empêche. Malgré sa faiblesse, sa détermination est totale. Louverture écrit à la France ; il rend des comptes comme un serviteur loyal, non en rebelle mais en général au service de l'Empereur. Il ne manque pas, bien sûr, de plaider sa cause en disant combien il a sacrifié dans cette fidélité, combien il a perdu. Ainsi que le rapporte le général Caffarelli dans

son *Journal* que nous publions après les *Mémoires*, il se prête à l'interrogatoire, il ne se mure pas dans le silence, il s'explique, explicite, répète avec calme, bien que le froid et la fatigue le diminuent. Ce ne sont donc ni les écrits d'un persécuté, ni ceux d'un désespéré qu'il offre à ses futurs lecteurs mais les mots d'un homme debout.

Depuis la découverte de ces documents, on a beaucoup glosé sur le fait de savoir s'ils furent rédigés de sa plume ou bien dictés, pris en note, réécrits voir même rédigés par d'autres mains. Il apparaît désormais qu'il n'en est rien. Les *Mémoires* qu'on va lire sont bien ceux du prisonnier Toussaint-Louverture. Insistons peut-être ici encore – et le choix de donner à lire ensuite le *Journal* de Caffarelli va dans ce sens – que les conditions de production de ce texte ne sont pas neutres ; rédiger ces mémoires non seulement en exil de son pays, mais en prison ont fortement pesé. On n'écrit pas dans une cellule comme dans un bureau... le manuscrit conservé, selon les différents chercheurs qui l'ont consulté, est peu lisible. Fatigue du corps ou difficulté dans l'acte d'écriture, nous ne le saurons jamais. Pour autant il ne faudrait pas voir dans cet acte celui d'un testament. Il s'agit bien plus pour Toussaint de rétablir sa vérité et de livrer son propre récit. Sa détermination mais aussi sa sérénité sont très sensibles dans le journal de son geôlier.

Des Mémoires édités en 1853

Ces pages restent presque cinquante ans au silence ; après la mort de Toussaint en avril 1803, elles entrent aux Archives générales de France (aujourd'hui les Archives nationales), mais nul ne le sait ; il faut un historien haïtien, Joseph Saint-Rémy, sur les indications de l'abbé Grégoire, pour les découvrir et en faire une transcription que nous reproduisons dans la présente édition – depuis, d'autres ont suivi, notamment la très savante et remarquable édition de l'historien Daniel Desormeaux en 2011. Aussi, faut-il imaginer cet historien du milieu du XIX^e siècle découvrir les mots de Louverture, faire cet exercice lent et exigeant de transcription avec ce souci permanent de ne pas trahir : soudain se mettre à la place du mémorialiste et écrire « je ». Certes, la

transcription comporte selon les spécialistes un certain nombre de coquilles et d'erreurs et quelques oublis, mais Saint-Rémy rompt soudain le terrible silence imposé à Toussaint Louverture. Il participe de l'émergence d'une voix que seuls les propos des témoins avaient enregistrée, tel Caffarelli dans son journal dont la publication n'intervient qu'en 1902. Joseph Saint-Rémy est né en Guadeloupe en 1815, puis a suivi sa famille à Cayes avant d'aller faire ses études en France. Il a consacré une série d'ouvrages à l'histoire de Haïti, à commencer par un article sur Henri-Christophe (1839), puis une *Vie de Toussaint-Louverture* publiée en 1850, chez Moquet à Paris. Dans l'introduction de la première édition des *Mémoires*, il livre une lecture très singulière du texte, pleine de contradictions, qui tend avant l'heure à inscrire Toussaint dans le panthéon de la négritude. Saint-Rémy lit bien sûr ce texte comme celui d'un homme politique, d'un général parfois cruel mais d'abord comme un héros de « race » noire. C'est cela qui pour lui importe en ce milieu de XIX^e siècle. L'incipit de l'édition qu'il donne alors l'indique clairement, puisque l'historien y reproduit la lettre envoyée à Harriet Beecher Stowe, l'auteure de *La Case de l'Oncle Tom*, avec ces mots : « Permettez-moi de mettre sous la protection de votre illustre renom les Mémoires qu'écrivit le Premier des Noirs sur l'histoire de sa vie. » Dans l'Étude historique et critique que commet Saint-Rémy, et qui introduit le volume, cette visée est largement développée. L'historien-éditeur entame son texte par un très long développement sur les représentations historiques de la « race noire ». C'est au terme de ce portrait en négatif qu'émerge la figure de l'émancipation et avec elle celle du peuple haïtien et en premier lieu de Toussaint :

« Il était petit et fluët, actif et infatigable ; s'il avait la bouche vilaine, il avait des yeux magnifiques qui lançaient comme des éclairs de génie, une pose qui commandait le respect universel ; il avait la voix un peu nasillarde, mais la diction correcte. Rarement sa phrase manquait d'impliquer un sens profond et judicieux. Se couvrant du manteau de la superstition qu'il assimilait à la religion, pour mieux flatter et diriger les passions grossières des siens ; allant d'un pas indifférent du confessionnal de la pénitence à l'estrade des

cours prévôtales – qu’il présidait souvent ; venant de recevoir du prêtre l’absolution de peccadilles qu’il voulait bien avouer et courant sans frémir livrer à la mort même l’innocence ; catholique fervent en apparence – ayant à la bouche le saint nom de Dieu – mais politique cruel sous le prétexte de la raison d’état, – prétexte si facile à invoquer par les tyrans – avare des deniers du peuple tant pour lui que pour ses serviteurs les plus dévoués ; donnant peu de temps au sommeil, toujours à cheval ou dans son cabinet ; franchissant cinquante lieues par jour ou répondant à cinquante lettres dans le même espace de temps ; épuisant trois chevaux dans chacune de ses traites ou fatiguant trois secrétaires dans chacune de ses journées : tel était Toussaint-L’Ouverture qui malgré les nombreuses illustrations des temps modernes, brillera dans les fastes de l’humanité comme capitaine et comme politique. Et ce qui prouve qu’il n’y a pas de races meilleures ou pires les unes que les autres, c’est que Toussaint-L’Ouverture exagéra le crime comme la vertu.

C’est alors que le Premier des Noirs, déchu du haut rang qu’il occupait, trahi par ses propres lieutenants, enlevé de son pays, transféré brutalement sous le ciel de Franche-Comté, écrivit les Mémoires que nous exhumons de leur enfouissement et que nous livrons tout entiers à la lumière de la publicité.

On verra dans ces Mémoires qu’aucun talent n’est au-dessus de la portée du nègre : la guerre, la législation, l’éloquence, L’Ouverture sut tout atteindre. »

Aussi, dans cette perspective, l’historien Saint-Rémy est déçu et regrette que les mémoires ne commencent pas au début de la vie de son auteur. On voit très bien dans les notes combien l’éditeur cherche à tirer le texte vers l’autobiographie. Il s’agit pourtant de *Mémoires* et si Toussaint n’a sans doute pas lu de nombreux mémorialistes contemporains, on peut, avec les historiens de ce genre littéraire, souligner combien l’auteur rédige un texte qui répond à ce modèle aux frontières certes fluctuantes en ce début de XIX^e siècle mais qui se distingue des simples souvenirs personnels.

L'éditeur ajoute en bas de page un second discours qui n'est pas un commentaire mais un récit parallèle. Aussi, avons-nous souhaité les reproduire dans la présente édition (à la fin de l'ouvrage, pages 133 à 188). Ces notes participent de la mise en voix de Toussaint.

Et l'on peut aussi comprendre la déception de Saint-Rémy, car cinquante ans sont passés depuis la mort de l'auteur et les représentations de ce dernier sont parfois contraires. Ici, héros aux multiples vertus, ailleurs traître et cruel militaire. On retrouve en partie cette ombre dans la notice biographique du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse reproduite au terme de cette présentation qui retrace à grands traits la vie de l'auteur ; néanmoins ce qui frappe, c'est que Toussaint est devenu une figure historique incontestable : Larousse le dit bien : « Quelque jugement qu'on forme sur cet homme vraiment extraordinaire, on ne peut lui contester une très haute intelligence, un admirable talent pour gouverner les hommes, une merveilleuse habileté à punir et à pardonner à propos, sinon au point de vue de la justice et de l'équité, au moins à celui de la politique. »

Une figure historique devenue personnage littéraire

Toussaint est en effet très tôt saisi par la littérature. Lamartine d'abord, avant la publication des *Mémoires*, qui fait de lui le héros de l'une de ses pièces. Toussaint croise à nouveau l'histoire contemporaine ; la Révolution de 1848 vient d'avoir lieu, mais surtout le combat pour l'abolition de l'esclavage dans lequel depuis 1840 Lamartine s'est engagé par une série de discours au Parlement. La pièce commencée en 1839 fut d'abord intitulée *Les Noirs*, puis jouée finalement sous le titre *Toussaint-Louverture* au Théâtre de la porte Saint-Martin en 1850. Elle reçoit un accueil plus que réservé : mettre des alexandrins dans la bouche d'un nègre, fût-il général d'Empire, ne passe pas.

C'est un siècle plus tard, au moment où les empires coloniaux sont mis à mal par le désir des peuples à disposer d'eux-mêmes, que Toussaint-Louverture revient sur le devant de la scène. Au milieu de la guerre d'Algérie, l'Haïtien devient le visage de l'indépendance.

Tour à tour, deux auteurs, Aimé Césaire et Édouard Glissant ressuscitent le personnage historique ; l'un en fait le thème d'un essai et l'autre le protagoniste d'une pièce de théâtre. À Césaire, on doit ainsi l'actualisation de ce parcours, et son inscription dans une longue histoire¹. La contribution de Glissant à l'existence de Toussaint est autre, elle est, comme plus que jamais avec ce poète antillais, poétique et politique². Glissant est alors engagé à l'invitation de Fanon, comme beaucoup de militants du Front antillo-guyanais, dans le conflit algérien ; lui-même a été placé en résidence surveillée. Les prisons françaises sont pleines alors de membres du FLN et l'on ne peut qu'entendre dans les mots de Glissant dans sa pièce une référence directe à la situation contemporaine. Citons cette réplique de l'auteur du *Discours antillais* pour finir, qui dit bien ce renversement qu'opère Toussaint : « Avoue, pour toi tout seul, une prison entière, officiers, soldats, gardiens de cellule, c'est le Jura à l'envers ! Le monde est à l'envers. »

Philippe ARTIÈRES

1. *Toussaint Louverture. La Révolution française et le problème colonial, Présence africaine*, 1960.

2. *Le Roi Toussaint*, Le Seuil, 1961.

NOTICE BIOGRAPHIQUE DU
Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle :
français, historique, géographique,
mythologique, bibliographique...

de Pierre Larousse

(Tome 10, L-MEMN, 1866-1877)

« LOUVERTURE (Toussaint, *dit*) : homme politique et général nègre, né à Saint-Domingue en 1743, mort au château de Joux, près de Besançon, le 27 avril 1803. Appartenant à la famille du comte de Noé, Toussaint, lorsqu'il fut en âge de travailler, fut d'abord préposé à la garde des bestiaux mais son intelligence précoce ne tarda pas à le faire remarquer de ses maîtres, auxquels, d'ailleurs, il montrait le plus grand attachement. On en fit un cocher, puis il devint surveillant des autres noirs de l'exploitation. Il demeura étranger aux premiers mouvements insurrectionnels, et ne prit part dans la suite à la révolte que pour la défense de l'autorité du roi. Il fut dès lors en relation directe avec Jean-François et Biassou, les chefs des nègres insurgés contre les blancs partisans de la Révolution. Après quelques querelles avec Jean-François, qui l'avait fait jeter en prison, il s'entendit avec lui pour se débarrasser de Biassou, que ses atrocités rendaient odieux. Toussaint devint alors aide de camp de Jean-François, passa avec lui dans le parti des Espagnols, qu'il servit jusqu'en 1794. Mais à cette époque, ayant

connu le décret de la Convention qui proclamait la suppression de l'esclavage, il ouvrit des négociations secrètes avec le gouverneur français, qui lui promit le grade de général de brigade. Toussaint, à la tête de ses troupes, vint se mettre aux ordres du général Laveaux, et, par sa défection, détermina la soumission de plusieurs places importantes. C'est à cette époque que Toussaint adopta le nom de Louverture, parce que quelqu'un, voyant l'effet produit par sa trahison, s'était écrié que cet homme-là faisait ouverture partout. Toussaint ne tarda pas à trouver l'occasion de rendre à ses nouveaux alliés les services les plus signalés. À la tête de 10,000 hommes, il s'empara de la ville du Cap, et mit en liberté le général Laveaux, qu'une faction de mulâtres tenait prisonnier. Cet heureux coup de main fit le plus grand honneur à Toussaint et lui valut le grade de général de division (1795). La paix signée à cette époque avec l'Espagne permit aux Français et à leurs alliés de tourner tous leurs efforts contre les Anglais, que Toussaint tint bientôt étroitement enserrés dans le môle Saint-Nicolas.

Mais alors l'ambition du général nègre ne connut plus de bornes. L'autorité de Laveaux commençait à le gêner ; pour s'en débarrasser, il s'avisa d'un moyen ingénieux il le fit nommer à l'Assemblée législative. Devenu, après le départ de Laveaux, général en chef des armées de la colonie, Toussaint se sentit encore gêné par la présence de Sonthonax, le commissaire de la République à qui il devait son élévation. Il était alors assez puissant pour ne garder aucun ménagement il embarqua le commissaire et l'expédia pour la France, en même temps que, par une lettre adressée au Directoire, il essayait d'expliquer sa conduite par des motifs d'intérêt public. Ne pouvant faire mieux, le Directoire approuva les actes du général, mais envoya en même temps un nouveau commissaire, Hédouville. Toussaint n'eut pas de peine, grâce à son immense autorité sur les noirs, à annuler complètement l'autorité du délégué du Directoire, et traita sans lui avec les Anglais, qui consentirent à évacuer leurs dernières positions.

L'autorité de Toussaint devint alors véritablement absolue. À sa voix, les nègres qu'il avait armés consentirent à déposer les armes et à reprendre, sous leurs anciens maîtres, que Toussaint avait remis en possession de leurs propriétés, une situation qui ne différait pas beaucoup de l'esclavage. Quant à Hédouville, il sut le

rendre suspect à tout le monde, aux blancs comme aux noirs, et le força à s'embarquer. Une guerre épouvantable éclata bientôt entre les noirs, commandés par Louverture, et les mulâtres, sous les ordres de Rigaud. Après des alternatives de revers et de succès, Toussaint finit par triompher de son adversaire (1799), qui fut contraint de s'embarquer pour la France. Napoléon, devenu premier consul, voulut avoir raison de ce singulier gouverneur, qui s'insurgeait constamment, au nom de la France, contre les autorités françaises. Louverture feignit de se soumettre et n'en garda pas moins une autorité absolue. Les Espagnols refusant, malgré les traités, de céder la partie de l'île qu'ils occupaient encore, il les y contraignit en s'emparant de Santo-Domingo (1801). Devenu ainsi seul maître de l'île entière, il fit rédiger une constitution qui le nommait président à vie et lui conférait le droit de se choisir un successeur. Une admirable prospérité commença alors pour la colonie, sous l'administration de ce chef intelligent. Toussaint savait attirer les blancs par une sage protection et contenir les noirs par la crainte, frappant au besoin, avec une sévérité exemplaire, les membres même de sa famille, et envoyant à la mort, sur un signe, les rebelles, qui n'osaient même murmurer. Toutefois, un orage terrible s'amassait contre la domination de Toussaint. Malgré ses avances à Bonaparte, à qui il écrivait le premier des noirs au premier des blancs, il n'avait pu réussir qu'à irriter cet orgueil immense, qui ne comprenait que l'obéissance absolue. Une autre raison décida Bonaparte à réduire Saint-Domingue, « le besoin de se débarrasser des 60,000 hommes de l'armée de Moreau ! L'expédition partit, conduite par le général Leclerc. Les noirs se défendirent avec l'énergie du désespoir. Obligé de se replier dans les mornes, Louverture livra aux flammes la ville du Cap. Mais enfin, battu, trahi par ses généraux et même par un de ses fils, Toussaint, après avoir tué 11,000 hommes à l'ennemi, se vit contraint de faire sa soumission à des conditions honorables pour lui. Mais, par une infâme trahison, que l'histoire ne saurait flétrir comme elle le mérite, le malheureux fut attiré dans un traquenard, arrêté, embarqué avec sa famille et expédié en France. À son arrivée, Napoléon eut la lâcheté de le faire interroger sur l'endroit où il avait caché ses trésors. "J'ai perdu bien autre chose que des trésors !" dit froidement le prisonnier. Enfermé d'abord au Temple,

à Paris, il fut ensuite transféré au château de Joux (1802), où un jour il fut trouvé mort, de froid, disent les uns, empoisonné, disent les autres.

Quelque jugement qu'on forme sur cet homme vraiment extraordinaire, on ne peut lui contester une très haute intelligence, un admirable talent pour gouverner les hommes, une merveilleuse habileté à punir et à pardonner à propos, sinon au point de vue de la justice et de l'équité, au moins à celui de la politique. Séduire les blancs et dominer les noirs, tel fut son système constant, système qui lui réussit d'une façon merveilleuse, parce qu'il était basé sur la connaissance exacte du caractère des deux races. Toussaint Louverture dans son existence longue et agitée, eut l'occasion de trahir beaucoup de causes mais tout prouve que s'il eût pu asseoir son autorité sur des bases durables, il aurait travaillé avec succès à la prospérité de la colonie. »

MÉMOIRES
DU GÉNÉRAL
TOUSSAINT-L'OUVERTURE¹

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
POUVANT SERVIR
À L'HISTOIRE DE SA VIE².

publié par Saint-Rémy,
à Paris chez Pagnerre en 1853

Il est de mon devoir de rendre au gouvernement français un compte exact de ma conduite ; je raconterai les faits avec toute la naïveté et la franchise d'un ancien militaire, en y ajoutant les réflexions qui se présenteront naturellement. Enfin je dirai la vérité, fût-elle contre moi-même.

La colonie de Saint-Domingue, dont j'étais commandant, jouissait de la plus grande tranquillité ; la culture et le commerce y florissaient. L'île était parvenue à un degré de splendeur où on ne l'avait pas encore vue. Et tout cela, j'ose le dire, était mon ouvrage.

Cependant, comme on y était sur le pied de guerre, la commission avait rendu un arrêté qui m'ordonnait de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les ennemis de la République de pénétrer dans l'île. En conséquence, je donnai l'ordre à tous les commandants des ports de mer de ne laisser entrer en rade aucuns bâtiments de guerre, qu'ils ne fussent reconnus et qu'ils n'en eussent obtenu de moi la permission. Si c'était une escadre, de quelque nation qu'elle fût, il lui était

absolument défendu d'entrer dans le port, ou même dans la rade, à moins que je n'eusse reconnu par moi-même d'où elle venait et de quel port elle était sortie.

Cet ordre existait, lorsque le 10 pluviôse³ l'escadre parut devant le Cap⁴. J'étais alors parti de cette ville pour faire une tournée dans la partie espagnole, à Santo-Domingo⁵, pour surveiller la culture⁶. Chemin faisant, en sortant de la Maguâna⁷, j'avais expédié un de mes aides-de-camp au général Dessalines⁸, commandant en chef des départements de l'Ouest et du Sud, qui se trouvait alors à Saint-Marc, pour lui ordonner de venir me joindre aux Gonaïves ou à Saint-Michel pour m'accompagner dans ma tournée. Au moment où l'escadre parut, je me trouvais à Santo-Domingo, d'où je partis trois jours après pour aller à Hinche : passant par Banique, arrivant aux Papayes, je rencontrai mon aide-de camps Couppé⁹ et un officier envoyé par le général Christophe¹⁰, qui me remit une lettre de ce général par laquelle il m'instruisait de l'arrivée de l'escadre française devant le Cap¹¹ et m'assurait que le général en chef commandant cette escadre ne lui avait pas fait l'honneur de lui écrire, que seulement il lui avait envoyé un officier¹² pour lui ordonner de préparer du logement pour sa troupe ; que le général Christophe ayant demandé à cet officier s'il n'était pas porteur de lettres pour lui ou de dépêches pour le général en chef Toussaint-L'Ouverture, en le priant de les lui remettre, pour les lui faire parvenir de suite, cet officier lui aurait répondu qu'il n'en était point chargé, et qu'il n'était pas même question du général Toussaint¹³ : « Rendez la ville, lui aurait-il ajouté, vous serez bien récompensé ; le gouvernement français vous envoie des présents¹⁴. » Qu'alors lui, le général Christophe lui aurait dit : « Puisque vous n'avez pas de lettres pour le général en chef ni pour moi, vous pouvez vous retirer et dire à votre général qu'il ne connaît pas son devoir, que ce n'est pas ainsi qu'on se présente dans un pays appartenant à la France. »

Le général Leclerc, ayant reçu cette réponse, fait sommer le général Christophe de lui livrer la place, et, dans le cas de refus, il le prévient que dès le lendemain matin il débarquerait quinze mille hommes¹⁵. À quoi celui-ci répondit qu'il le priait d'attendre le général Toussaint-L'Ouverture, qu'il l'avait déjà fait avertir, et qu'il allait encore le faire une seconde fois avec la plus grande célérité.

En effet, je reçus une seconde lettre et me hâtai de me rendre au Cap, malgré les débordements de la rivière de Hinche, espérant avoir le plaisir d'embrasser mes frères d'armes d'Europe, et recevoir en même temps les ordres du gouvernement français ; et, pour mettre plus de promptitude dans ma marche, je laissai toutes mes escortes. Entre Saint-Michel et Saint-Raphaël, je rencontrai le général Dessalines et lui dis : « Je vous avais envoyé chercher pour m'accompagner dans ma tournée au Port-de-Paix et au Môle ; mais cela est inutile : je viens de recevoir deux lettres du général Christophe, m'annonçant l'arrivée de l'escadre française devant le Cap. » Je lui communiquai ces lettres. Il me dit alors qu'il avait vu de Saint-Marc six gros vaisseaux faisant voile du côté du Port-Républicain¹⁶ ; mais qu'il ignorait de quelle nation ils étaient. Je lui ordonnai alors de partir promptement pour se rendre dans ce port, vu qu'il était possible que le général Christophe ayant refusé l'entrée du Cap au général commandant l'escadre, celui-ci se serait porté au Port-Républicain dans l'espoir de m'y trouver ; dans ce cas, je lui donnai à l'avance l'ordre de prier le général de m'attendre, en lui assurant que j'allais d'abord au Cap dans l'espérance de l'y rencontrer, et que dans le cas que je ne l'y trouverais pas, je reviendrais de suite à Port-Républicain pour conférer avec lui.

Je partis¹⁷ effectivement pour le Cap, passant par les Vases, chemin le plus court. En arrivant sur les hauteurs du Grand-Boucan¹⁸, au lieu-dit la *Porte-Saint-Jacques*, j'aperçus le feu dans la ville du Cap. Je poussai mon cheval à toute bride, pour me rendre dans cette ville, y trouver le général commandant l'escadre, et m'informer de ce qui pouvait avoir donné lieu à cet incendie. Mais en approchant, je trouvai toutes les routes couvertes d'habitants qui avaient évacué cette malheureuse ville, et ne pus pénétrer plus loin à cause que tous les passages étaient canonnés par l'artillerie des vaisseaux qui étaient dans la rade. Je pris alors le parti de monter au fort du *Bel-Air*, mais je trouvai ce fort également évacué et toutes les pièces de canon enclouées.

Je fus en conséquence obligé de revenir sur mes pas. Après avoir dépassé l'hôpital¹⁹, je rencontrai le général Christophe et lui demandai qui avait ordonné qu'on mît le feu à la ville. Il me répondit que c'était lui. Je le blâmai très vigoureusement d'avoir

employé ce moyen de rigueur. « Pourquoi, lui dis-je, n'avez-vous pas plutôt fait des dispositions militaires pour défendre la ville jusqu'à mon arrivée ? » Il me répondit : « Que voulez-vous général ? Mon devoir, la nécessité, les circonstances, les menaces réitérées du général commandant l'escadre m'y ont forcé ; j'ai fait voir à ce général les ordres dont j'étais porteur, mais inutilement. » Il m'ajouta « que les proclamations répandues secrètement dans la ville pour séduire le peuple et soulever la troupe ne convenaient pas à la franchise d'un militaire ; que si vraiment le commandant de l'escadre avait des intentions pacifiques, il m'eût attendu ; qu'il n'eût point employé les moyens dont il s'est servi pour gagner le commandant du fort de la Bouque, qui est un ivrogne²⁰ ; qu'il ne se fût point en conséquence emparé de ce fort ; qu'il n'eût point fait passer au fil de l'épée la moitié de la garnison du Fort-Liberté ; qu'il n'eût point fait faire des descentes à l'Acul, et qu'en un mot il n'eût point commis d'abord toutes les hostilités dont il s'est rendu coupable. »

Le général Christophe se joignit à moi, et nous continuâmes la route ensemble. En arrivant au Haut-du-Cap, nous traversâmes les habitations de Breda²¹, jusqu'à la barrière de Boulard, passant par les jardins. Là, je lui donnai ordre de rallier sa troupe et d'aller camper au Bonnet²² jusqu'à nouvel ordre, et de me donner connaissance de tous les mouvements qu'il ferait. Je lui dis « que j'allais chez d'Héricourt²³ ; que là, je recevrais peut-être des nouvelles du commandant de l'escadre, qu'il m'y ferait passer sans doute les ordres du gouvernement, que je pourrais même l'y rencontrer, que je m'informerais alors des raisons qui ont pu l'engager à venir de cette même manière, et que dans le cas qu'il fût porteur d'ordres du gouvernement, je le prierais de me les communiquer, et prendrais en conséquence des arrangements avec lui ».

Le général Christophe me quitta alors pour se rendre au poste que je lui avais indiqué ; mais il rencontra un gros de troupes qui fit feu sur lui, le força de se jeter à bas de son cheval, de se précipiter dans la rivière et de la traverser à la nage²⁴. Moi-même, après m'être séparé du général Christophe, ayant à mes côtés l'adjudant-général Fontaine²⁵, deux autres officiers et mon aide-de-camp Couppé qui marchait en avant de moi, celui-ci me prévint qu'il

découvrait de la troupe sur le chemin. Je lui ordonnai de se porter en avant. On me dit que cette troupe était commandée par un général. Je demandai alors à avoir une conférence avec lui. Mais Couppé n'eut pas le temps d'exécuter mes ordres ; on fit feu sur nous à vingt-cinq pas de la barrière. Mon cheval fut percé d'une balle ; une autre balle emporta le chapeau d'un de mes officiers. Cette circonstance inopinée me força d'abandonner la grande route, de traverser la savane et les forêts pour me rendre chez d'Héricourt, où je restai trois jours, pour attendre des nouvelles du commandant de l'escadre ; mais ce fut toujours inutilement. Seulement, le lendemain, je reçus une lettre du général Rochambeau, qui m'annonçait « que la colonne qu'il commandait s'était emparée du Fort-Liberté, qu'il avait pris une partie de la garnison qui avait fait résistance et qu'il l'avait passée au fil de l'épée ; qu'il n'aurait jamais cru que cette garnison eût trempé ses baïonnettes dans le sang des Français, et qu'au contraire il eût cru la trouver bien disposée en sa faveur²⁶. » Je répondis à cette lettre. Et manifestant mon mécontentement à ce général, je lui demandai « pourquoi avait-il ordonné le massacre de ces braves soldats qui n'avaient fait que suivre les ordres qu'on leur avait donnés, qui d'ailleurs avaient si bien concouru au bonheur de la colonie et au triomphe de la République. Était-ce là la récompense que le gouvernement français leur avait promise ? » Je finissais en disant au général Rochambeau « que je combattrais jusqu'à la mort pour venger la mort de ces braves soldats, – comme ma liberté, – et pour rétablir le calme et l'ordre dans la colonie ». C'était effectivement le parti que je venais de prendre, après avoir mûrement réfléchi sur les différents rapports que m'avait faits le général Christophe, sur le danger que je venais de courir, sur la lettre du général Rochambeau, et enfin sur la conduite du commandant de l'escadre.

Mes résolutions prises, je me transportai aux Gonaïves²⁷ ; là, je donnai connaissance au général Maurepas de mes intentions ; je lui ordonnai la plus vive résistance contre tous ceux qui se présenteraient devant le Port-de-Paix, où il commandait, et dans le cas où il ne serait pas assez fort, n'ayant qu'une demi-brigade²⁸, d'imiter l'exemple du général Christophe, de se retirer ensuite dans la *Montagne*, emmenant avec lui les munitions de tous les genres ; là, de se défendre jusqu'à la mort.

Je me transportai à Saint-Marc²⁹ pour en visiter les fortifications. Je trouvai que cette ville était instruite des événements fâcheux qui venaient d'avoir lieu, et que les habitants l'avaient déjà évacuée. Je donnai ordre d'y faire toute la résistance que les fortifications et les munitions pourraient permettre.

Au moment où j'allais partir de cette ville pour me rendre au Port-au-Prince et dans la partie du Sud, et y donner mes ordres, les capitaines Jean-Philippe Dupin et Isaac m'apportèrent des dépêches de Paul-L'Ouverture³⁰, qui commandait à Santo-Domingo. Tous deux m'annonçaient qu'une descente venait d'avoir lieu à Oyarsaval³¹ ; que les Français et les Espagnols qui habitent cet endroit s'étaient soulevés et avaient intercepté les chemins de Santo-Domingo. Je pris connaissance de ces dépêches : en parcourant la lettre du général Paul et la copie de celle du général Kerverseau au commandant de la place de Santo-Domingo, qui y était incluse, je vis l'invitation que faisait ce général au commandant de la place et non point au général Paul, comme il eût dû le faire, de lui préparer le logement pour sa troupe. Je vis aussi le refus qui avait été fait à cette invitation par le général Paul, jusqu'à ce qu'il eût eu reçu des ordres de moi. En conséquence, je répondis au général Paul que j'approuvais sa conduite, et je lui donnai ordre de faire tout ce qui dépendrait de lui pour se défendre en cas d'attaque, et même de faire prisonniers le général Kerverseau et sa troupe, s'il le pouvait. Je remis ma réponse aux capitaines dont j'ai parlé. Mais prévoyant, à raison de l'interception des chemins qu'ils pouvaient être arrêtés et qu'on leur demanderait leurs dépêches, je les chargeai d'une seconde lettre par laquelle j'ordonnais au général Paul de prendre, avec le général Kerverseau, tous les moyens possibles de conciliation. Je prévins les capitaines, au cas qu'ils seraient arrêtés, de cacher la première lettre et de n'exhiber que la seconde.

Le général Paul, ne voyant pas arriver sitôt qu'il le désirait mes réponses à ses dépêches, m'envoya un autre officier noir porteur de ces mêmes dépêches par *duplicata* ; je donnai seulement un reçu à cet officier et le renvoyai. De ces trois officiers, deux étaient noirs et l'autre blanc ; ils furent arrêtés, comme je l'avais prévu. Les deux noirs furent assassinés contre toute espèce de justice et de raison, contre tous les droits de la guerre. Leurs dépêches furent remises

au général Kerverseau qui, ayant caché la première lettre, ne fit voir que la seconde au général Paul, c'est-à-dire celle où je lui ordonnais d'entrer en négociation avec le général Kerverseau. C'est en conséquence de cette lettre que Santo-Domingo s'est rendu³².

Ces dépêches expédiées, je repris ma route vers le Sud. À peine étais-je en marche que je fus atteint par une ordonnance arrivant à toute bride ; elle m'apportait un paquet du général Vernet³³ et une lettre de ma femme³⁴, m'annonçant l'un et l'autre l'arrivée de mes deux enfants³⁵ et de leur précepteur³⁶, venant de Paris, ce que j'avais ignoré jusqu'alors. J'appris aussi qu'ils étaient porteurs d'ordres du premier consul pour moi. Je retournai alors sur mes pas et volai à Ennery³⁷, où je trouvai effectivement mes deux enfants et le précepteur respectable que le premier consul avait eu la bonté de leur faire donner. Je les embrassai avec la plus grande satisfaction et beaucoup d'empressement. Je leur demandai de suite s'il était vrai qu'ils fussent porteurs de lettres du premier consul pour moi. Le précepteur me répondit que oui, et me remit effectivement une lettre que j'ouvris et lus jusqu'à moitié ; puis je la refermai, en disant que je me réservais de la lire dans un moment où je serais plus tranquille³⁸. Je le priai ensuite de me faire part des intentions du gouvernement, et de me dire le nom du commandant de l'escadre que je n'avais pu savoir jusqu'alors. Il me répondit qu'il s'appelait Leclerc, que l'intention du gouvernement à mon égard était très favorable, ce qui me fut confirmé par mes enfants et ce dont je me suis assuré ensuite, en achevant de lire la lettre du premier consul. Je leur observai cependant que si les intentions du gouvernement étaient pacifiques et bonnes à mon égard et à l'égard de ceux qui avaient contribué au bonheur dont jouissait la colonie, le général Leclerc n'avait sûrement pas suivi ni exécuté les ordres qu'il avait reçus, puisqu'il était débarqué dans l'île comme un ennemi et en faisant le mal uniquement pour le plaisir de le faire, sans s'être adressé au commandant et sans lui avoir communiqué ses pouvoirs. Je demandai ensuite au citoyen Coisson, précepteur de mes enfants, si le général Leclerc ne lui avait remis aucune dépêche pour moi, ou s'il ne l'avait pas chargé de me dire quelque chose. Il me dit que non, m'engageant cependant à aller au Cap, pour conférer avec ce général ; mes enfants joignirent leurs sollicitations pour m'y déterminer. Je leur représentai « que d'après

la conduite de ce général, je ne pouvais avoir en lui aucune confiance, qu'il avait débarqué en ennemi ; que malgré cela, j'avais cru de mon devoir d'aller au-devant de lui pour empêcher le progrès du mal ; qu'alors il avait fait tirer sur moi, que j'avais couru les plus grands dangers ; qu'enfin, si ses intentions étaient pures comme celles du gouvernement qui l'envoyait, il eût pris la peine de m'écrire pour m'instruire de sa mission ; que même il eût dû, avant d'arriver dans la rade, m'envoyer un avis avec vous, monsieur et mes enfants, comme cela se pratique ordinairement, pour m'annoncer son arrivée et me faire part de ses pouvoirs ; que, puisqu'il n'avait rempli aucune de ces formalités, le mal était fait et qu'ainsi je refusais définitivement d'aller le trouver ; que cependant pour prouver mon attachement et ma soumission au gouvernement français, je consentais à écrire une lettre au général Leclerc. Je la lui enverrai, continuai-je, par M. Granville³⁹, homme respectable, accompagné de mes deux enfants et de leur précepteur, que je chargerai de dire au général Leclerc qu'il ne dépend absolument que de lui de perdre entièrement la colonie ou de la conserver à la France, que j'entrerai avec lui dans tous les arrangements possibles ; que j'étais prêt à me soumettre aux ordres du gouvernement français ; mais que le général Leclerc m'eût à faire voir les ordres dont il était porteur ; qu'il cessât surtout toute espèce d'hostilité ». Effectivement, je fis la lettre et la députation partit⁴⁰.

Dans l'espoir qu'après la volonté que je venais de manifester de faire ma soumission, tout eut pu rentrer dans l'ordre, je restai aux Gonaïves jusqu'au lendemain⁴¹. Là, j'appris que deux vaisseaux avaient attaqué Saint-Marc ; je m'y transportai et appris qu'ils avaient été repoussés. Je retournai alors aux Gonaïves pour y attendre la réponse du général Leclerc. Enfin deux jours après, mes deux enfants arrivèrent avec cette réponse tant désirée, par laquelle ce général me mandait de me rendre auprès de lui au Cap, et m'annonçait qu'au surplus il avait donné l'ordre à ses généraux de marcher sur tous les points ; que ses ordres étant donnés, il ne pouvait plus les révoquer. Il me promettait cependant que le général Boudet s'arrêterait à l'Artibonite⁴². Je jugeai alors qu'il ne connaissait pas parfaitement le pays ou qu'on l'avait trompé, car pour arriver à l'Artibonite, il faut avoir le passage libre par Saint-

Marc⁴³, ce qui n'était pas, puisque les deux vaisseaux qui avaient attaqué cette ville avaient été repoussés. Il m'ajoutait encore qu'on n'attaquerait pas le Môle, que seulement on en ferait le blocus, tandis que cet endroit s'était déjà rendu⁴⁴.

Je répondis alors franchement à ce général, « que je ne me rendrais pas auprès de lui au Cap ; que sa conduite ne m'inspirait pas assez de confiance ; que j'étais prêt à lui remettre le commandement conformément aux ordres du premier consul, mais que je ne voulais pas être son lieutenant-général ». Je l'engageai de plus à me faire passer ses intentions, en lui assurant que je contribuerais, par tout ce qui était en mon pouvoir, au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Je lui ajoutais enfin que s'il persistait à marcher toujours en avant, il me forcerait à me défendre, bien que je n'avais que peu de troupes. Je lui envoyai cette lettre par une ordonnance très pressée qui me rapporta de sa part « qu'il n'avait pas de réponse à me faire, et qu'il entraînait en campagne ».

Les habitants des Gonaïves me demandèrent alors la permission d'envoyer une députation au général Leclerc, ce que je leur accordai ; mais il retint cette députation.

Le lendemain je fus instruit qu'il s'était emparé sans coup férir et sans tirer un seul coup de fusil du Dondon⁴⁵, de Saint-Raphaël, de Saint-Michel⁴⁶ et de la Marmelade ; qu'il se disposait à marcher contre Ennery et les Gonaïves.

Ces nouvelles hostilités me firent faire de nouvelles réflexions. Je pensai que la conduite du général Leclerc était bien contraire aux intentions du gouvernement, puisque le premier consul, dans sa lettre, promettait la paix, tandis que lui, il faisait la guerre. Je vis qu'au lieu de chercher à arrêter le mal, il ne faisait que l'augmenter. « Ne craint-il pas, me disais-je en moi-même, en tenant une pareille conduite, d'être blâmé de son gouvernement ? Peut-il espérer d'être approuvé du premier consul, de ce grand homme dont l'équité et l'impartialité sont si bien connues, tandis que je serai désapprouvé ? » Je pris donc le parti de me défendre en cas d'attaque, et fis, malgré le peu de troupes que j'avais, mes dispositions en conséquence.

Gonaïves n'étant pas défensive, j'ordonnai de la brûler, en cas qu'on fût forcé à la retraite. Je plaçai le général Christophe, qui

avait été obligé de se replier, dans le chemin d'Eribourg qui conduit à Bayonnet⁴⁷, et me retirai à Ennery, où une partie de ma garde d'honneur s'était rendue pour me rejoindre et me défendre. Là, j'appris que le Gros-Morne⁴⁸ venait de se rendre, et que l'armée devait marcher contre les Gonaïves sur trois colonnes ; qu'une de ces colonnes, commandée par le général Rochambeau, était destinée à passer par la Couleuvre⁴⁹, et à descendre à La Croix pour me couper le chemin de la ville et les passages du Pont-de-l'Ester⁵⁰.

J'ordonnai de brûler la ville des Gonaïves⁵¹, et marchai au-devant de la colonne qui se dirigeait au Pont-de-l'Ester, à la tête de trois cents grenadiers de ma garde commandés par leur chef, et de soixante gardes à cheval, ignorant la force du général Rochambeau. Je le rencontrai dans une gorge⁵². L'attaque commença à six heures du matin par un feu soutenu qui dura jusqu'à midi. Le général Rochambeau commença l'attaque. J'ai su par les prisonniers que j'ai faits que la colonne était de plus de quatre mille hommes. Pendant que j'étais aux prises avec le général Rochambeau, la colonne commandée par le général Leclerc⁵³ arriva aux Gonaïves.

L'affaire de La Croix terminée, je me rendis au Pont-de-l'Ester pour prendre l'artillerie qui défendait cet endroit, dans l'intention de me rendre à Saint-Marc, où je comptais faire une grande résistance⁵⁴. Mais chemin faisant, j'appris que le général Dessalines, après être arrivé avant moi dans cet endroit, avait été obligé de l'évacuer⁵⁵, et s'était retiré à la Petite-Rivière. Je fus obligé d'après cette manœuvre de retarder ma marche pour envoyer en avant de moi les prisonniers que j'avais faits à La Croix, et les blessés à la Petite-Rivière, et me déterminai à m'y rendre moi-même. Arrivé chez Couriotte, dans la plaine, j'y laissai ma troupe, et me portai seul en avant. Je trouvai tout le pays évacué⁵⁶. Je reçus une lettre du général Dessalines qui m'instruisait qu'ayant appris qu'on devait attaquer le Cahos⁵⁷, il s'y était rendu pour le défendre. Je lui donnai l'ordre de venir de suite me joindre. Je fis mettre les munitions de guerre et de bouche que j'avais avec moi dans le Fort-L'Ouverture⁵⁸, à la Crête-à-Pierrot. J'ordonnai au général Vernet de se procurer les vases pour contenir l'eau nécessaire à la garnison en cas de siège. À l'arrivée du général Dessalines, je lui ordonnai de prendre le commandement de ce fort et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Je lui laissai pour cet objet la moitié de mes gardes avec

le chef de brigade Magny⁵⁹ et mes deux escadrons⁶⁰. Je lui enjoignis de ne pas laisser le général Vernet exposé au feu, mais de le laisser dans un endroit retiré pour veiller au travail des cartouches. Enfin je fis dire au général Dessalines que pendant que le général Leclerc viendrait attaquer cette place, j'irais dans la partie du Nord pour faire diversion et reprendre les différentes places dont on s'était emparé ; par cette manœuvre, je forçais ce général à revenir sur ses pas, à prendre des arrangements avec moi pour conserver au gouvernement cette belle colonie.

Ces ordres donnés, je pris six compagnies de grenadiers commandés par Gabart⁶¹, chef de la 4^e demi-brigade, et le chef de bataillon Pourcely⁶². Je marchai sur Ennery⁶³. J'y trouvai la proclamation du général Leclerc qui me met hors la loi⁶⁴. Persuadé que je n'avais aucun tort à me reprocher, que tout le désordre qui régnait dans le pays avait été occasionné par le général Leclerc ; me croyant d'ailleurs légitime commandant de l'île, je réfute sa proclamation et le mets lui-même hors la loi⁶⁵. Sans perdre de temps, je me remets en marche et reprends sans coup férir Saint-Michel, Saint-Raphaël, le Dondon et la Marmelade. Dans cette dernière place, je reçus une lettre du général Dessalines qui m'instruisait que le général Leclerc avait marché contre la Petite-Rivière sur trois colonnes ; que l'une de ces colonnes, passant par le Cahos et le Grand-Fonds, s'était emparée de tous les trésors de la république venant des Gonaïves, et de l'argent que les habitants avaient déposé⁶⁶ ; qu'elle était tellement chargée de butin qu'elle n'avait pu se porter à sa destination, et qu'elle avait été obligée de rétrograder pour déposer ses richesses au Port-Républicain ; que les deux autres colonnes, qui avaient attaqué le fort, avaient été repoussées par le chef de brigade Magny⁶⁷ ; que le général Leclerc, ayant réuni plus de forces, avait ordonné une seconde attaque qui avait été également repoussée par lui, le général Dessalines, qui était arrivé alors⁶⁸.

Instruit de ces faits, je me portai sur Plaisance et m'emparai d'abord du camp de Bidouret, qui domine cette place⁶⁹. Ce camp était occupé par des troupes de ligne⁷⁰. J'emportai également d'assaut tous les postes avancés. Au moment où j'allais tomber sur Plaisance, je reçus une lettre du commandant de la Marmelade, qui me donnait avis qu'une forte colonne venant de la partie espagnole

se dirigeait contre cette dernière place. Je me portai alors promptement sur cette colonne, qui, au lieu de se diriger sur la Marmelade, avait marché sur Hinche, où je la poursuivis sans pouvoir l'atteindre. Je retournai aux Gonaïves, et me rendis maître de la plaine qui environne cette ville, prêt à marcher sur le Gros-Morne pour aller délivrer le général Maurepas, qui devait être au Port-de-Paix, ou qui devait s'être retiré dans les montagnes où je lui avais ordonné de camper, ignorant s'il avait déjà capitulé et fait sa soumission au général Leclerc⁷¹. Je reçus une troisième lettre du général Dessalines, qui me faisait le rapport que le général Leclerc, ayant réuni toutes ses forces, avait ordonné l'assaut général, qu'il avait été repoussé, ce qui l'avait déterminé à faire cerner cette place et à la faire bombarder⁷². Dès que j'appris le danger dont elle était menacée, je me hâtai d'y porter ma troupe pour la délivrer. Arrivé devant le camp, je fis une reconnaissance, pris les renseignements nécessaires et me disposai à l'attaque. Je devais infailliblement entrer dans le camp par un côté faible que j'avais reconnu⁷³, et m'emparer de la personne du général Leclerc et de tout son état-major ; mais au moment de l'exécution, j'appris que la garnison, manquant d'eau, avait été obligée d'évacuer le fort⁷⁴. Si le projet avait réussi, mon intention était de renvoyer le général Leclerc au premier consul, en lui rendant un compte exact de sa conduite, et en le priant de m'envoyer une autre personne digne de sa confiance, à qui j'eusse remis le commandement.

Je me retirai au Grand-Fonds⁷⁵, pour y attendre la garnison de la Crête-à-Pierrot et réunir mes forces. Dès que cette garnison y fut arrivée, je demandai au général Dessalines où étaient les prisonniers que précédemment il m'avait dit être au Cahos. Il me répondit qu'une partie avait été prise par la colonne du général Rochambeau, qu'une autre avait été tuée dans les différentes attaques qu'il avait essuyées, et que le reste enfin s'était échappé dans les différentes marches qu'il avait été obligé de faire.

On voit par cette réponse que c'est injustement qu'on a voulu m'imputer les assassinats qui furent commis, parce que, disait-on, comme chef, j'aurais dû les empêcher ; mais suis-je responsable du mal qui se fait en mon absence et à mon insu⁷⁶ ?

Étant aux Gonaïves⁷⁷, j'avais envoyé mon aide-de-camp Couppé au général Dessalines pour lui dire de donner ordre au

commandant de Léogane de faire sortir tous les habitants, hommes et femmes, et de les envoyer au Port-Républicain ; de réunir dans cette place le plus d'hommes armés qu'il eût pu, de s'y préparer en cas d'attaque à la plus vive résistance. Mon aide-de-camp Couppé, porteur de mes ordres, revint et me dit qu'il n'avait pas rencontré le général Dessalines, mais qu'il avait appris que Léogane avait été brûlée⁷⁸ et que les habitants s'étaient sauvés au Port-Républicain.

Tous les désastres arrivés jusqu'à cette époque viennent du général Leclerc : pourquoi avant son débarquement ne m'a-t-il pas fait part de ses pouvoirs ? Pourquoi a-t-il débarqué sans mon ordre et au mépris de l'arrêté de la commission⁷⁹ ? N'est-ce pas lui qui a commis les premières hostilités ? N'a-t-il pas cherché à gagner les généraux et autres officiers sous mes ordres par tous les moyens possibles ? N'a-t-il pas cherché à soulever les cultivateurs, en leur persuadant que je les traitais comme des esclaves et qu'il venait pour rompre leurs fers ? Devait-il employer de tels moyens dans un pays où régnaient la paix et la tranquillité ? Dans un pays qui était au pouvoir de la République ? Si j'ai fait travailler mes semblables, c'était pour leur faire goûter le prix de la véritable liberté sans licence ; c'était pour empêcher la corruption des mœurs ; c'était pour le bonheur général de l'île, pour l'intérêt de la République. Et j'avais effectivement réussi dans ma tâche, puisqu'on ne voyait pas dans toute la colonie un seul homme désœuvré et que le nombre des mendiants était diminué au point qu'à part quelques-uns dans les villes, on n'en voyait pas un seul dans les campagnes.

Si le général Leclerc avait eu de bonnes intentions, eût-il reçu dans son armée le nommé Golart⁸⁰ et lui eût-il donné le commandement de la 9^e demi-brigade, corps qu'il avait soulevé, alors qu'il y était chef de bataillon ? Eût-il employé ce rebelle dangereux qui fit assassiner les propriétaires sur leurs habitations ; qui envahit la ville du Môle-Saint-Nicolas, qui tira sur le général Clerveaux⁸¹, qui y commandait, sur le général Maurepas et sur son chef de brigade ; qui fit la guerre aux cultivateurs de Jean-Rabel, des *Moustiques* et des hauteurs du Port-de-Paix ; qui poussa l'audace jusqu'à se défendre même contre moi, lorsque je marchai contre lui pour le soumettre à son chef et reprendre le territoire et la ville qu'il avait envahis ! Le jour qu'il osa tirer sur moi, une balle coupa le plumet de mon chapeau ; Bondère, médecin, qui

m'accompagnait, fut tué à mes côtés ; mes aides-de-camp furent démontés. Enfin ce brigand, après s'être souillé de tous les crimes, s'était caché dans une forêt ; il n'en sortit qu'à l'arrivée de l'escadre française. Le général Leclerc eût-il élevé également au rang de chef de brigade un autre rebelle appelé l'Amour Desrances⁸², qui a fait assassiner tous les habitants de la plaine du Cul-de-Sac ; qui a soulevé les cultivateurs ; qui a saccagé toute cette partie de l'île ; contre lequel deux mois seulement avant l'arrivée de l'escadre, j'avais été obligé de marcher et que j'avais forcé de se retirer dans les forêts. Pourquoi a-t-on reçu amicalement ces rebelles et d'autres, tandis qu'à mes subordonnés et à moi, qui sommes restés constamment fidèles au gouvernement français et qui avons maintenu l'ordre et la tranquillité, on nous a fait à nous la guerre ? Pourquoi veut-on me faire un crime d'avoir fait exécuter les ordres du gouvernement⁸³ ? Pourquoi veut-on m'imputer tout le mal qui a été fait et les désordres qui ont régné ? Tous les faits sont connus de tous les habitants de Saint-Domingue. Pourquoi, en arrivant, n'a-t-on pas été à la source du mal ? Les troupes, qui se sont rendues au général Leclerc, en avaient-elles reçu l'ordre de moi ? M'avaient-elles consulté ? Non. Eh bien ! ceux qui ont fait le mal ne m'avaient pas non plus consulté. Il ne faut pas à présent me donner plus de tort que je n'en mérite.

Je fis part de ces réflexions à quelques prisonniers que j'avais. Ils me répondirent qu'on craignait l'influence que j'avais sur le peuple et qu'on n'employait tant de moyens violents que pour la détruire. Cela me fit faire de nouvelles réflexions. Considérant tous les malheurs que la colonie avait déjà essuyés, les habitations détruites, les assassinats commis, les violences exercées même sur les femmes, j'oubliai tous les torts qu'on pouvait avoir à mon égard, pour ne penser qu'au bonheur de l'île et à l'intérêt du gouvernement. Je me déterminai à obéir à l'ordre du premier consul, vu surtout que le général Leclerc venait de se retirer lui-même au Cap avec toute sa troupe, après l'affaire de la Crête-à-Pierrot.

Il est à remarquer que jusqu'en cet instant, je n'avais pas encore pu trouver un seul moment pour répondre au premier consul. Je saisis avec empressement cette lueur de tranquillité pour le faire. J'assurai le premier consul de ma soumission et de mon entier

dévouement en lui annonçant « que s'il n'envoyait pas un autre officier général plus ancien prendre le commandement, j'aiderai le général Leclerc à faire tout le mal possible par la résistance que je lui opposerais⁸⁴ ». Je me rappelai alors que le général Dessalines m'avait rendu compte que deux officiers de l'escadre, dont un aide-de-camp du général Boudet et un officier de marine⁸⁵, accompagnés de deux dragons, envoyés pour soulever la troupe, avaient été faits prisonniers, lors de l'évacuation du Port-au-Prince. J'ordonnai qu'on me les amenât ; et après avoir conversé avec eux⁸⁶, je les renvoyai au général Boudet, pour qui je leur remis une lettre avec celle que j'avais écrite au premier consul.

À l'instant où j'expédiais ces deux officiers, j'apprends que le général Hardy a passé la Coupe-à-l'Inde avec son armée, qu'il s'est porté sur mes propriétés, qu'il les a ravagées, qu'il a enlevé tous mes animaux et surtout un cheval nommé *Bel-Argent*, dont je faisais le plus grand cas. Sans perdre de temps, je me portai contre lui avec la force que j'avais⁸⁷ ; je l'atteignis près du Dondon L'affaire s'engagea et dura avec le plus grand acharnement depuis onze [heures] du matin jusqu'à six heures du soir.

Avant que de partir, j'avais donné l'ordre au général Dessalines d'attendre la réunion de la garnison qui avait évacué la Crête-à-Pierrot et d'aller se camper au Camp-Marchand⁸⁸, le prévenant qu'après le combat je me serais rendu à la Marmelade.

Arrivé dans cet endroit, je reçus la réponse du général Boudet, qu'il m'envoyait par mon neveu Chancy qu'il avait précédemment fait prisonnier⁸⁹. Ce général m'assurait que ma lettre parviendrait facilement au premier consul, qu'à cet effet il l'avait déjà envoyée au général Leclerc, qui lui avait promis de la faire partir. Sur le rapport de mon neveu et après la lecture de la lettre du général Boudet, je crus reconnaître en lui un caractère d'honnêteté et de franchise, digne d'un officier français fait pour commander. Je m'adressai en conséquence à lui avec confiance pour le prier d'engager le général Leclerc à entrer avec moi dans des moyens de conciliation. Je lui assurais que l'ambition n'avait jamais été mon guide, mais bien l'honneur ; que j'étais prêt à rendre le commandement pour obéir aux ordres du premier consul, et à faire tous les sacrifices nécessaires pour arrêter les progrès du mal. Je lui envoyai ma lettre par mon neveu Chancy qu'il retint près de lui⁹⁰.

Mais deux jours après, je reçus une lettre par une ordonnance pressée, qui m'annonçait qu'il avait fait part de mes intentions au général Leclerc et m'assurait que celui-ci était prêt à entrer en arrangement avec moi, et que je pouvais compter sur les bonnes intentions du gouvernement à mon égard.

Le même jour, le général Christophe me communiqua une lettre qu'il venait de recevoir du citoyen Vilton⁹¹, demeurant à la Petite-Anse et une autre du général Hardy, lui demandant tous deux une entrevue. Je permis tout au général Christophe, en lui recommandant d'être très circonspect. Le général Christophe ne se rendit pas à l'entrevue indiquée par le général Hardy, car il reçut une lettre du général Leclerc qui lui proposait un autre rendez-vous⁹². Il m'envoya copie de cette lettre et de sa réponse et me demanda la permission de se rendre dans l'endroit qu'on lui indiquait, ce que je lui permis et il y fut.

Le général Christophe, à son retour, me rapporta une lettre du général Leclerc, qui me disait que ce serait pour lui une belle journée, s'il pouvait m'engager à me concerter avec lui et à me soumettre aux ordres de la République. Je répondis sur-le-champ que j'avais toujours été soumis au gouvernement français, puisque j'avais constamment porté les armes pour lui ; que si, dès les principes, on s'était comporté avec moi comme on devait le faire, il n'y eût pas eu un seul coup de fusil de tiré ; que la paix n'eût pas même été troublée dans l'île, et que l'intention du gouvernement eût été remplie. Je témoignais enfin tant au général Leclerc qu'à Christophe tout mon mécontentement de ce que celui-ci s'était rendu sans ordre de ma part⁹³.

Le lendemain, je dépêchai au général Leclerc mon adjudant-général Fontaine, porteur d'une seconde lettre, par laquelle je lui demandais une entrevue à l'habitation d'Héricourt, ce à quoi il se refusa. Cependant Fontaine m'assura qu'il avait été très bien reçu. Je ne me rebutai point. Je lui dépêchai pour la troisième fois mon aide-de-camp Couppé⁹⁴ et mon secrétaire Nathand, pour lui assurer que j'étais prêt à lui rendre le commandement conformément aux intentions du gouvernement du premier consul. Il me fit répondre qu'une heure de conversation ferait plus que dix lettres, en me donnant sa parole d'honneur qu'il agissait avec toute la franchise et la loyauté qu'on pouvait attendre d'un général français. On

m'apporta en même temps une proclamation de sa part⁹⁵ qui invitait tous les citoyens à regarder comme nul et non-avenue l'article de celle du 28 pluviôse, qui me mettait hors la loi. « Ne craignez pas, disait-il dans cette proclamation, vous et les généraux sous vos ordres, et les habitants qui sont avec vous, que je recherche personne sur sa conduite passée ; je tirerai le voile de l'oubli sur les événements qui ont eu lieu à Saint-Domingue. J'imité en cela l'exemple que le premier consul a donné à la France le 18 brumaire. Je ne veux voir dans l'île à l'avenir que des bons citoyens. Vous demandez le repos ; quand on a commandé comme vous et supporté aussi longtemps le fardeau du gouvernement, le repos vous est dû. Mais j'espère que dans votre retraite, vous me communiquerez vos lumières, dans vos moments de loisir, pour la prospérité de Saint-Domingue⁹⁶. »

D'après cette proclamation et la parole d'honneur du général, je me rendis au Cap⁹⁷. Je fis au général Leclerc ma soumission conformément à l'intention du premier consul ; je lui parlai ensuite avec toute la franchise et la cordialité d'un militaire qui aime et estime son camarade. Il me promit l'oubli du passé et la protection du gouvernement français. Il convint avec moi que nous avions tous deux nos torts. « Vous pouvez, général, me dit-il, vous retirer chez vous en toute sûreté. Mais dites-moi si le général Dessalines obéira à mes ordres, et si je peux compter sur lui. » Je lui répondis qu'oui, que le général Dessalines peut avoir des défauts comme tout homme, mais qu'il connaît la subordination militaire. Je lui observai cependant que pour le bien public et pour rétablir les cultivateurs dans leurs travaux, comme à son arrivée dans l'île, il était nécessaire que le général Dessalines fût rappelé à son commandement à Saint-Marc et le général Charles Belair⁹⁸, à l'Arcahaye, ce qu'il me promit. À onze heures du soir, je pris congé de lui et me retirai chez d'Héricourt, où je passai la nuit avec le général Fressinet⁹⁹, et partis le lendemain matin pour la Marmelade.

Le surlendemain, je reçus une lettre du général Leclerc qui m'invitait à lui renvoyer mes gardes à pied et à cheval¹⁰⁰. Il m'adressait aussi un ordre pour le général Dessalines ; j'en pris connaissance et le fis passer au général Dessalines, en l'engageant à s'y conformer. Et pour remplir d'autant mieux les promesses que

j'avais faites au général Leclerc, j'invitai le général Dessalines à se rencontrer avec moi à moitié du chemin de traverse de son habitation à la mienne¹⁰¹. Je le persuadai de se soumettre, – ainsi que moi ; je lui dis que l'intérêt public exigeait que je fisse de grands sacrifices, que je voulais les faire bien ; mais que pour lui, il conserverait son commandement. J'en dis autant au général Charles, ainsi qu'à tous les officiers qui étaient avec eux ; je vins à bout de les persuader, malgré toute la répugnance, les regrets qu'ils témoignèrent de me quitter et de se séparer de moi. Ils versèrent même des larmes. Après cette entrevue, chacun se rendit à sa demeure respective¹⁰².

L'adjudant-général Perrin, que le général Leclerc avait envoyé à Dessalines pour lui porter ses ordres, le trouva très disposé à les remplir, puisque je l'y avais engagé précédemment par mon entrevue.

Comme on l'a vu, on avait promis de placer le général Charles à l'Arcahaye ; cependant on ne l'a pas fait¹⁰³.

Il était inutile que j'eusse ordonné aux habitants du Dondon, de Saint-Michel, de Saint-Raphaël et de la Marmelade de rentrer sur leurs habitations, puisqu'ils l'avaient fait dès que je m'étais emparé de ces communes. Je leur avais enjoins seulement de reprendre leurs travaux accoutumés. J'avais ordonné à ceux de Plaisance et des endroits circonvoisins de rentrer chez eux et de reprendre également leurs travaux. Ils me témoignèrent les craintes qu'ils avaient qu'on les inquiétât. J'écrivis en conséquence au général Leclerc, pour lui rappeler ses promesses et le prier de tenir la main à leur exécution. Il me fit réponse que ses ordres étaient déjà donnés à ce sujet. Cependant celui qui commandait la place¹⁰⁴ avait divisé sa troupe et envoyé des détachements dans toutes les habitations, ce qui avait effrayé les cultivateurs et les avait forcés de fuir dans les montagnes.

Je m'étais retiré à Ennery¹⁰⁵ et en avais donné connaissance au général Leclerc, comme je le lui avais promis. En arrivant dans ce bourg, j'avais trouvé un grand nombre de cultivateurs des Gonaïves ; je les avais engagés à retourner sur leurs habitations.

Avant mon départ de la Marmelade, j'avais donné ordre au commandant de cette place¹⁰⁶ d'en remettre l'artillerie et les munitions au commandant de Plaisance, conformément aux

intentions du général Leclerc. Depuis que j'avais également donné l'ordre au commandant d'Ennery de rendre la seule pièce d'artillerie qui y était, ainsi que les munitions, au commandant des Gonaïves.

Je ne m'occupai alors qu'à rétablir mes habitations¹⁰⁷, qui avaient été incendiées. Je faisais faire, dans une habitation de la montagne¹⁰⁸ qui avait échappé aux flammes, un logement commode pour mon épouse, car elle était encore dans les bois, où elle avait été obligée de se réfugier¹⁰⁹.

Pendant que j'étais occupé à ces travaux, j'appris qu'il était arrivé cinq cents hommes de troupes¹¹⁰, pour loger à Ennery, petit bourg qui jusqu'alors, n'avait pas pu contenir plus de cinquante gendarmes pour la police ; qu'on avait également envoyé un très gros détachement à Saint-Michel. Je me transportai de suite au bourg ; je vis que toutes mes habitations avaient été pillées et qu'on avait enlevé jusqu'aux coffres de mes cultivateurs. À l'instant même où je portais mes plaintes au commandant¹¹¹, je lui fis apercevoir des soldats qui étaient chargés de fruits de toute espèce ; ces fruits n'étaient pas même mûrs. Je lui fis aussi voir des cultivateurs qui, voyant ces pillages, se sauvaient dans d'autres habitations de la montagne.

Je rendis compte au général Leclerc de ce qui se passait ; je lui observais que les mesures qu'on prenait, loin d'inspirer la confiance, ne faisaient qu'augmenter la méfiance ; que le nombre de troupes qu'il avait envoyées était trop considérable et ne pouvait que nuire à la culture et aux habitants. Je remontai ensuite dans mon habitation de la montagne.

Le lendemain, je reçus dans cette habitation la visite du commandant d'Ennery, et je m'aperçus fort bien que ce militaire, loin de me rendre une visite d'honnêteté, n'était venu chez moi que pour reconnaître ma demeure et les avenues, afin d'avoir plus de facilité de s'emparer de moi, lorsqu'on lui en donnerait l'ordre. Pendant que je causais avec lui, on vint m'avertir que plusieurs soldats s'étaient rendus avec des chevaux et autres bêtes de charge dans une de mes habitations, près du bourg, où restait une de mes filleules, et qu'ils enlevaient les cafés et autres denrées qu'ils y avaient trouvées. Je lui en fis mes plaintes. Il me promit de réprimer ces brigandages et de punir sévèrement ceux qui s'en

rendaient coupables.

Craignant que ma demeure dans la montagne n'inspirât de la méfiance, je me déterminai à venir dans cette même habitation qui venait d'être pillée, et qui avait été presque totalement détruite, tout près du bourg, qui n'en est éloigné que de deux cents pas¹¹². Je laissai ma femme dans l'appartement que le lui avais préparé.

Je ne m'occupais plus qu'à faire de nouvelles plantations pour remplacer celles qu'on m'avait détruites et à faire préparer les matériaux nécessaires pour la reconstruction de mes bâtiments. Mais tous les jours, je n'éprouvais que de nouveaux pillages et de nouvelles vexations. Les soldats qui se portaient chez moi étaient en si grand nombre, que je n'osais pas même les faire arrêter. En vain je portais mes plaintes au commandant, je n'en recevais aucune satisfaction. Je me déterminai enfin, quoique le général Leclerc ne m'eût pas fait l'honneur de répondre aux deux premières lettres que je lui avais écrites à ce sujet, à lui en écrire une troisième, que je lui envoyais au Cap par un de mes fils, Placide, pour plus de sûreté. Je ne reçus pas plus de réponse à celle-ci qu'aux précédentes. Seulement le chef de l'état-major¹¹³ me fit dire qu'il ferait son rapport.

Quelque temps après, le commandant étant venu de nouveau me voir un après-midi, il me trouva à la tête de mes cultivateurs, occupé à conduire mes travaux de reconstruction... Il fut témoin lui-même que mon fils Isaac repoussait plusieurs soldats qui venaient jusqu'à la porte de mon habitation couper des bananes et des figues-bananes. Je lui réitérai les plaintes les plus graves. Il me promit encore qu'il empêcherait ces désordres.

Pendant trois semaines que je restai dans cette habitation, chaque jour j'étais témoin de nouveaux pillages ; chaque jour je recevais des visites de personnes qui venaient m'espionner ; mais elles furent toutes témoins que je ne m'occupais uniquement que de travaux domestiques. Le général Brunet lui-même vint et me trouva dans les mêmes occupations. Malgré ma conduite, je reçus une lettre du général Leclerc qui, au lieu de me donner satisfaction sur les plaintes que je lui avais portées, m'accusait d'avoir gardé des hommes armés dans les environs d'Ennery, et m'ordonnait de les renvoyer. Persuadé de mon innocence, et que sûrement des gens malintentionnés l'avaient trompé, je lui répondis que j'avais trop

d'honneur pour ne pas tenir les promesses que je lui avais faites, et qu'en lui rendant le commandement, je ne l'avais pas fait sans avoir bien réfléchi ; qu'aussi mon intention n'était point de chercher à le reprendre. Je lui assurais au surplus que je ne connaissais point d'hommes armés dans les environs d'Ennery, et que depuis trois semaines j'étais constamment resté dans mon habitation à y faire travailler. Je lui envoyai mon fils Isaac pour lui rendre compte de toutes les vexations que j'essuyais, et le prévenir que s'il n'y mettait pas fin, je serais obligé d'abandonner le lieu où je demeurais, pour me retirer dans ma hâte sur la partie espagnole.

Un jour, avant de recevoir aucune réponse du général Leclerc, je fus instruit qu'un de ses aides-de-camp, passant par Ennery, avait dit au commandant qu'il était porteur d'ordre pour me faire arrêter, adressé au général Brunet. Le général Leclerc m'ayant donné sa parole d'honneur et promis la protection du gouvernement français, je refusai d'ajouter foi à ce propos ; je dis même à la personne qui me conseillait de quitter mon habitation, que j'avais promis d'y rester tranquillement et de travailler à réparer les dégâts qui y avaient été commis ; que je n'avais point cédé le commandement et renvoyé mes troupes pour faire de sottises ; que je ne voulais point prêter matière à la calomnie¹¹⁴.

Le lendemain je reçus une seconde lettre du général Leclerc par mon fils que je lui avais envoyé, conçue en ces termes :

ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE.

« Au quartier-général du Cap-Français,
le 16 prairial an X de la République¹¹⁵

« *Le général en chef au général Toussaint.*

« Puisque vous persistez, citoyen général, à penser que le grand nombre de troupes qui se trouve à Plaisance (il est à remarquer que c'est sans doute par erreur que le secrétaire a écrit Plaisance, et qu'il doit y avoir Ennery)¹¹⁶ effraie les cultivateurs de cette paroisse, je charge le général Brunet de se concerter avec vous pour le placement d'une partie de ces troupes en arrière des Gonaïves et d'un détachement à Plaisance. Prévenez bien les cultivateurs que cette mesure

une fois prise, je ferai punir ceux qui abandonneraient leurs habitations pour aller dans la montagne. Faites-moi connaître, aussitôt que cette mesure sera exécutée, les résultats qu'elle aura produits, parce que si les moyens de persuasion que vous emploieriez ne réussissent pas, j'emploierai les moyens militaires. Je vous salue. »

Le même jour, je reçus une autre lettre du général Brunet dont suit un extrait :

ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE.

« Au quartier-général
de l'habitation Georges¹¹⁷,
le 18 prairial an X de la République¹¹⁸.

« *Brunet, général de division,
au général de division
Toussaint-L'Ouverture.*

Voici le moment, citoyen général, de faire connaître d'une manière incontestable au général en chef que ceux qui peuvent le tromper sur votre bonne foi, sont de malheureux calomniateurs et que vos sentiments ne tendent qu'à ramener l'ordre et la tranquillité dans le quartier que vous habitez. Il faut me seconder pour assurer la libre communication de la route du Cap qui depuis hier ne l'est pas, puisque trois personnes ont été égorgées par une cinquantaine de brigands entre Ennery et la Coupe-à-Pintade. Envoyez auprès de ces hommes sanguinaires des hommes dignes de votre confiance, que vous paierez bien ; je vous tiendrai compte de votre déboursé.

Nous avons, mon cher général, des arrangements à prendre ensemble qu'il est impossible de traiter par lettres, mais qu'une conférence d'une heure terminerait ; si je n'étais pas excédé de travail, de tracas minutieux, j'aurais été aujourd'hui le porteur de ma réponse ; mais ne pouvant ces jours-ci sortir, faites-le vous-même ; si vous êtes rétabli de votre indisposition, que ce soit demain ; quand il s'agit de faire le bien, on ne doit jamais retarder. Vous ne trouverez

pas dans mon habitation champêtre tous les agréments que j'eusse désiré réunir pour vous y recevoir ; mais vous y trouverez la franchise d'un galant homme qui ne fait d'autres vœux que pour la prospérité de la colonie et votre bonheur personnel.

Si madame Toussaint, dont je désire infiniment faire la connaissance, voulait être du voyage, je serai content. Si elle a besoin de chevaux, je lui enverrai les miens.

Je vous le répète, général, jamais vous ne trouverez d'ami plus sincère que moi. De la confiance dans le capitaine-général, de l'amitié pour tout ce qui lui est subordonné et vous jouirez de la tranquillité.

Je vous salue cordialement.

(Signé) BRUNET. »

« P.S. Votre domestique qui va au Port-au-Prince a passé ici ce matin : il est parti avec sa passe en règle. »

Ce même domestique porteur de cette passe en règle était au contraire arrêté : c'est lui qui est dans les prisons avec moi¹¹⁹.

Après ces deux lettres, quoique indisposé, je me rendis aux sollicitations de mes fils et d'autres personnes, et partis pendant la nuit même pour voir le général Brunet, accompagné de deux officiers seulement¹²⁰. À huit heures du soir, j'arrivai chez ce général. Quand il m'eut introduit dans sa chambre, je lui dis que j'avais reçu sa lettre, ainsi que celle du général en chef, qui m'invitait à me concerter avec lui et que je venais pour cet objet ; que je n'avais pas pu emmener mon épouse, suivant ses désirs, parce qu'elle ne sortait jamais, ne voyant aucune société et ne s'occupant uniquement que de ses affaires domestiques ; que si, lorsqu'il serait en tournée, il voulait bien lui faire l'honneur de la visiter, elle le recevrait avec plaisir. Je lui observai qu'étant malade, je ne pouvais pas rester longtemps avec lui, que je le priaï en conséquence de terminer le plus tôt possible nos affaires, afin de pouvoir m'en retourner. Je lui communiquai la lettre du général Leclerc. Après en avoir pris lecture, il me dit qu'il n'avait encore reçu aucun ordre de se concerter avec moi sur l'objet de cette lettre ; il me fit ensuite des excuses sur ce qu'il était obligé de sortir

un instant ; il sortit en effet, après avoir appelé un officier pour me tenir compagnie.

À peine était-il sorti, qu'un aide-de-camp du général Leclerc entra accompagné d'un très grand nombre de grenadiers, qui m'environnèrent, s'emparèrent de moi, me garrottèrent comme un criminel et me conduisirent à bord de la frégate la *Créole*¹²¹. Je réclamai la parole du général Brunet et les promesses qu'il m'avait faites, mais inutilement ; je ne le revis plus. Il s'était probablement caché pour se soustraire aux reproches bien mérités que je pouvais lui faire¹²². J'appris depuis qu'il s'était rendu coupable des plus grandes vexations envers ma famille ; qu'aussitôt mon arrestation, il avait ordonné à un détachement de se porter sur l'habitation où je demeurais avec une grande partie de ma famille, pour la plupart des femmes, enfants ou cultivateurs, qu'il avait ordonné de faire feu dessus, ce qui avait forcé ces malheureuses victimes à fuir à demi nues dans les bois ; que tout avait été pillé et saccagé ; que l'aide-de-camp¹²³ du général Brunet avait même enlevé de chez moi cent dix portugaises qui m'appartenaient et soixante-onze¹²⁴ qui appartenaient à une de mes nièces, avec tout mon linge et celui de mes gens.

Ces horreurs commises dans ma demeure, le commandant d'Ennery se porta à la tête de cent hommes sur l'habitation où étaient ma femme et mes nièces, les arrêta sans leur donner même le temps de prendre du linge, ni aucun de leurs effets, ni aucun des miens qui étaient en leur pouvoir. On les conduisit comme des coupables aux Gonaïves et de là à bord de la frégate la *Guerrière*¹²⁵.

Lorsque je fus arrêté, je n'avais d'autres vêtements que ceux que je portais sur moi. J'écrivis à mon épouse pour la prier de m'envoyer les choses dont j'avais le plus pressant besoin au Cap, où j'espérais qu'on allait me conduire. Ce billet avait été remis à l'aide-de-camp du général Leclerc avec prière de le faire passer ; mais il ne parvint pas à sa destination, et je ne reçus rien.

Dès que je fus à bord de la frégate la *Créole*, on mit à la voile et on me conduisit à quatre lieues du Cap, où se trouvait le vaisseau le *Héros*¹²⁶ à bord duquel on me fit monter. Le lendemain mon épouse, ainsi que mes enfants qui avaient été arrêtés avec elle, y arriva aussi. On mit de suite à la voile pour la France¹²⁷. Après une traversée de trente-deux jours¹²⁸, pendant laquelle j'essayai non

seulement les plus grandes fatigues, mais même des désagréments tels qu'il est impossible de se l'imaginer, à moins d'en avoir été témoin ; pendant laquelle encore ma femme même et mes enfants ont éprouvé un traitement que le sexe et le rang auraient dû leur rendre meilleur, au lieu de nous faire descendre pour nous procurer des soulagements, on nous garda encore à bord pendant soixante-sept jours¹²⁹.

Après un pareil traitement, ne puis-je pas à juste titre demander où sont les effets des promesses qui me furent faites par le général Leclerc sur sa parole d'honneur, ainsi que la protection du gouvernement français ?

Si l'on n'avait plus besoin de mes services et qu'on avait voulu me remplacer, n'eût-on pas dû agir avec moi comme on agit dans tous les temps à l'égard des généraux blancs français ? On les prévient avant que de les dessaisir de leur autorité ; on envoie une personne chargée de leur intimer l'ordre de remettre le commandement à tel ou tel ; et dans le cas où ils refusent d'obéir, on prend alors de grandes mesures contre eux ; on peut alors avec justice les traiter de rebelles et les embarquer pour la France.

J'ai vu même quelquefois des officiers généraux criminels pour avoir manqué à leurs devoirs ; mais en considération du caractère dont ils étaient revêtus, on les ménageait, on les respectait jusqu'à ce qu'ils fussent devant l'autorité supérieure.

Le général Leclerc n'aurait-il pas dû m'envoyer chercher et me prévenir lui-même qu'on lui avait fait des rapports contre moi sur tel ou tel objet, vrai ou non¹³⁰ ? N'aurait-il pas dû me dire : « Je vous avais donné ma parole et promis la protection du gouvernement ; aujourd'hui, puisque vous vous êtes rendu coupable, je vais vous envoyer auprès de ce gouvernement, pour rendre compte de votre conduite. » Ou bien : « Le gouvernement vous ordonne de vous rendre auprès de lui, je vous transmets cet ordre. » Mais point du tout : il a au contraire agi envers moi avec des moyens qu'on n'a jamais employés même à l'égard des plus grands criminels. Sans doute je dois ce traitement à ma couleur ; mais ma couleur... ma couleur m'a t'elle empêché de servir ma patrie avec zèle et fidélité ? La couleur de mon corps nuit-elle à mon honneur et à ma bravoure ?

À supposer même que je fusse criminel et qu'il y eût des ordres

du gouvernement pour me faire arrêter, était-il besoin d'employer cent carabiniers pour arrêter ma femme et mes enfants sur leurs propriétés, sans respect et sans égard pour le sexe, l'âge et le rang ; sans humanité et sans charité ? Fallait-il faire feu sur mes habitations, sur ma famille, et faire piller et saccager toutes mes propriétés ? Non. Ma femme, mes enfants, ma famille ne sont chargés d'aucune responsabilité. Ils n'avaient aucun compte à rendre au gouvernement ; on n'avait même pas le droit de les faire arrêter.

Le général Leclerc doit être franc : avait-il craint d'avoir un rival ? Je le compare au sénat romain, qui poursuivit Annibal jusqu'au fond de sa retraite.

À l'arrivée de l'escadre dans la colonie, on a profité de mon absence pour s'emparer d'une partie de ma correspondance qui était au Port-Républicain ; une autre partie, qui était dans une de mes habitations, a été également saisie après mon arrestation. Pourquoi ne m'a-t-on pas envoyé avec cette correspondance pour rendre compte de mes opérations ? On a donc saisi tous les papiers pour m'imputer des fautes que je n'ai pas commises ; mais je n'ai rien à redouter ; cette correspondance suffit pour ma justification. On m'a envoyé en France nu comme un ver ; on a saisi mes propriétés et mes papiers ; on a répandu les calomnies les plus atroces sur mon compte. N'est-ce pas couper les jambes à quelqu'un et lui ordonner de marcher ? N'est-ce pas lui couper la langue et lui dire de parler ? N'est-ce pas enterrer un homme tout vivant ?

Au sujet de la Constitution, pour laquelle on a voulu m'accuser, après avoir chassé de la colonie les ennemis de la République, calmé les factions et réuni tous les partis ; après la prise de possession de Santo-Domingo, voyant que le gouvernement n'envoyait ni lois, ni arrêtés concernant la colonie, sentant l'urgence d'établir la police pour la sûreté et la tranquillité de chaque individu, je fis une invitation à toutes les communes d'envoyer des députés pour former une assemblée centrale composée d'hommes sages et éclairés, et leur confier le soin de ce travail¹³¹. Cette assemblée formée, je fis connaître à ses membres qu'ils avaient une tâche pénible et honorable à remplir, qu'ils devaient faire des lois propres au pays, avantageuses au

gouvernement, utiles aux intérêts de tous ; des lois basées sur les localités, le caractère et les mœurs des habitants de la colonie¹³². La Constitution devait être soumise à la sanction du gouvernement, qui seul avait le droit de l'adopter ou de la rejeter. Aussi, dès que les bases de cette Constitution furent établies et les lois organiques rendues, je m'empressai d'envoyer le tout au gouvernement, par un membre de l'assemblée, pour obtenir sa sanction. On ne peut donc m'imputer à crime les erreurs ou les fautes que cette Constitution pouvait contenir. Jusqu'à l'arrivée du général Leclerc, je n'avais reçu aucune nouvelle du gouvernement sur cet objet¹³³. Pourquoi aujourd'hui veut-on me faire un crime de ce qui ne peut pas en être un ? Pourquoi veut-on que la vérité soit le mensonge et le mensonge la vérité ? Pourquoi veut-on que les ténèbres soient la lumière et la lumière les ténèbres¹³⁴ ?

Dans une conversation que j'eus au Cap avec le général Leclerc, il me dit qu'étant à Samana¹³⁵, à la tête de l'île, il avait envoyé un espion à Santo-Domingo, pour savoir si j'y étais ; que cet espion lui avait rapporté qu'effectivement j'étais dans cette ville. Pourquoi ne vint-il pas m'y trouver pour me transmettre les ordres du premier consul, avant de commencer les hostilités ? Il eût vu l'empressement que j'aurais mis à y souscrire. Il profita au contraire de mon séjour à Santo-Domingo pour se rendre au Cap et envoyer des détachements sur tous les points de la colonie. Cette conduite prouve qu'il n'avait l'intention de rien me communiquer.

Si le général Leclerc est allé dans la colonie pour faire du mal, on ne doit pas me l'imputer. Il est vrai qu'on ne peut s'en prendre qu'à un de nous deux ; mais, pour peu qu'on veuille me rendre justice, on verra que c'est lui seul qui est l'auteur de tous les maux que l'île a essuyés, puisque sans me prévenir, il est entré dans la colonie, qu'il a trouvée intacte ; qu'il est tombé sur les habitants qui travaillaient, et sur tous ceux qui avaient contribué à la conservation de la colonie, en versant leur sang pour la mère-patrie. Voilà précisément la source du mal.

Si deux enfants se battent ensemble, leur père ou leur mère ne doit-il pas les en empêcher, s'informer quel est l'agresseur, le punir ou les punir tous deux, en cas qu'ils aient tous deux tort ? De même le général Leclerc n'avait pas le droit de me faire arrêter. Le gouvernement seul pouvait nous faire arrêter tous les deux, nous

entendre et nous juger. Cependant le général Leclerc jouit de la liberté, et moi je suis dans le fond du cachot !...

Après avoir rendu compte de ma conduite depuis l'arrivée de l'escadre à Saint-Domingue, j'entrerai dans quelques détails sur celle que j'ai tenue avant le débarquement.

Depuis que je suis au service de la République¹³⁶, je n'ai jamais reçu un sol d'appointements ; le général Laveaux, les agents du gouvernement, toutes les personnes comptables qui avaient l'inspection de la caisse publique peuvent me rendre cette justice, que personne n'a été plus délicat, plus désintéressé que moi. J'ai seulement reçu quelquefois le traitement de table qui m'était accordé ; encore, très souvent je ne l'ai pas demandé. Si j'ai donné l'ordre de prendre quelques sommes à la caisse, c'était toujours pour le bien public ; l'ordonnateur les faisait passer où le bien du service l'exigeait. J'ai connaissance qu'une fois seulement, étant éloigné de chez moi, j'ai emprunté six mille livres du citoyen Smith, qui était ordonnateur du département du Sud.

Voici en deux mots ma conduite et les résultats de mon administration : à l'évacuation des Anglais, il n'y avait pas un sol au trésor public ; on était obligé de faire des emprunts pour payer les troupes et les salariés de la République. À l'arrivée du général Leclerc, il a trouvé trois millions cinq cent mille livres en caisse¹³⁷. Quand je rentrai aux Cayes, après le départ du général Rigaud¹³⁸, la caisse était vide ; le général Leclerc y a trouvé trois millions ; il en a trouvé de même et à proportion dans toutes les autres caisses particulières de l'île. Ainsi on voit que je n'ai pas servi ma patrie pour l'intérêt ; mais qu'au contraire, je l'ai servie avec honneur, fidélité et probité, dans l'espoir de recevoir un jour des témoignages flatteurs de la reconnaissance du gouvernement ; toutes les personnes qui m'ont connu me rendront cette justice.

J'ai été esclave, j'ose l'avouer ; mais je n'ai jamais essuyé même des reproches de la part de mes maîtres¹³⁹.

Je n'ai jamais rien négligé à Saint-Domingue pour le bonheur de l'île ; j'ai pris sur mon repos pour y contribuer ; je lui ai tout sacrifié ; je me faisais un devoir et un plaisir de développer la prospérité de cette belle colonie. Zèle, activité, courage, j'ai tout employé.

L'île avait été envahie par les ennemis de la République ; je

n'avais alors qu'une quarantaine de mille hommes armés de piques. Je les renvoyai à la culture et organisai quelques régiments, d'après l'autorisation du général Laveaux¹⁴⁰.

La partie espagnole s'était jointe aux Anglais pour faire la guerre aux Français. Le général Desfourneaux fut envoyé pour attaquer Saint-Michel avec de la troupe de ligne bien disciplinée ; il ne put prendre cette place. Le général Leveaux m'ordonna de l'attaquer, je l'emportai. Il est à remarquer que lors de l'attaque du général Desfourneaux, la place n'était pas fortifiée, et que lorsque je m'en emparai, elle était fortifiée et flanquée de bastions dans tous les coins. Je pris également Saint-Raphaël, Hinche, et en rendis compte au général Laveaux. Les Anglais étaient retranchés au Pont-de-l'Ester, je les en chassai. Ils étaient également en possession de la Petite-Rivière ; je n'avais pour toutes munitions qu'une caisse de cartouches qui était tombée dans l'eau en allant à l'attaque ; cela ne me rebuta pas. J'emportai d'assaut cette place avant le jour avec mes dragons, et fis toute la garnison prisonnière. Je l'envoyai au général Laveaux. Je n'avais qu'une pièce de canon ; j'en pris neuf à la Petite-Rivière. Au nombre des postes que je pris à la Petite-Rivière, j'attaquai et emportai d'assaut une fortification défendue par sept pièces de canon. Je m'emparai également sur les Espagnols des camps retranchés de Miraut et de Dubourg aux Verrettes. Je livrai et gagnai aux Anglais une fameuse bataille qui dura depuis six heures du matin jusqu'à la nuit. Cette bataille fut si sanglante que les chemins étaient couverts de morts, et qu'on voyait de toutes parts des ruisseaux de sang. Je m'emparai de tous les bagages et munitions de l'ennemi ; je fis un grand nombre de prisonniers. J'envoyai le tout au général Laveaux, en lui rendant compte de l'action¹⁴¹. Tous les postes des Anglais sur les hauteurs de Saint-Marc furent repris par moi ; les fortifications en mur dans les montagnes du Fond-Baptiste et des *Délices*, le camp de Drouet dans la montagne des Matheux, que les Anglais regardaient comme imprenable, les citadelles du Mirebalais, appelé le Gibraltar de l'île ; occupées par onze cents hommes, le fameux camp de l'Acul-du-Saut, les fortifications à trois étages en maçonnerie du *Trou-d'Eau*, celles du camp de Décayette et du *Beau-Bien*, en un mot toutes les fortifications que les Anglais avaient dans cette partie ne purent me résister, non plus que celles du Neybe, de Saint-Jean de la

Maguâna, de Las-Mathas, de Banique, et autres lieux occupés par les Espagnols ; tout fut remis par moi au pouvoir de la République¹⁴². Aussi, je courus les plus grands dangers ; je faillis plusieurs fois être fait prisonnier ; je versai mon sang pour ma patrie ; je reçus une balle dans la hanche droite, que j'ai encore dans le corps ; je reçus une contusion violente à la tête, occasionnée par un boulet de canon ; elle m'ébranla tellement la mâchoire que la plus grande partie de mes dents tomba et que celles qui me restent sont encore très vacillantes¹⁴³. Enfin je reçus dans différentes occasions dix-sept blessures dont il me reste encore les cicatrices honorables. Le général Laveaux fut témoin de plusieurs de mes actions. Il est trop juste pour ne pas me rendre justice : il dira si jamais j'hésitai à sacrifier ma vie, lorsqu'il s'agissait de procurer quelque bien-être à mon pays et quelque triomphe à la République.

Si je voulais compter tous les services que j'ai rendus dans tous les genres au gouvernement, il me faudrait plusieurs volumes ; encore n'en finirais-je ? Et pour me récompenser de tous ces services, on m'a arrêté arbitrairement à Saint-Domingue ; on m'a garrotté et conduit à bord comme un criminel, sans égard pour mon rang, sans aucun ménagement ? Est-ce là la récompense due à mes travaux ? Ma conduite me faisait-elle attendre un pareil traitement ?

J'avais de la fortune depuis longtemps ; la révolution m'a trouvé avec environ six cent quarante-huit mille francs¹⁴⁴. Je les ai épuisés en servant ma patrie. J'avais seulement acheté une petite propriété pour y établir mon épouse et sa famille. Aujourd'hui, malgré mon désintéressement, on cherche à me couvrir d'opprobre et d'infamie ; on me rend le plus malheureux des hommes, en me privant de la liberté, en me séparant de ce que j'ai de plus cher au monde, d'un père respectable âgé de cent cinq ans, qui a besoin de mes secours, d'une femme adorée qui sans doute ne pourra pas supporter les maux dont elle sera accablée, loin de moi, et d'une famille chérie qui faisait le bonheur de ma vie.

En arrivant en France, j'ai écrit au premier consul et au ministre de la marine, pour leur rendre compte de ma position et leur demander des secours pour ma famille et moi. Sans doute, ils ont senti la justice de ma demande, et ordonné qu'on m'accordât ce

que je demandais. Mais au lieu d'exécuter leurs ordres, on m'a envoyé de vieux haillons de soldats, déjà à moitié pourris, et des souliers de même. Avais-je besoin que l'on ajoutât cette humiliation à mon malheur ?

En descendant du vaisseau, on m'a fait monter en voiture¹⁴⁵. J'espérais alors qu'on m'aurait traduit devant un tribunal pour y rendre compte de ma conduite, et y être jugé. Mais loin de là ; on m'a conduit, sans me donner un instant de repos, dans un fort sur les frontières de la République, où l'on m'a enfermé dans un affreux cachot¹⁴⁶.

C'est du fond de cette triste prison, que j'ai recours à la justice et à la magnanimité du premier consul ; il est trop généreux et trop bon général pour laisser un ancien militaire, couvert de blessures au service de sa patrie, sans lui donner même la satisfaction de se justifier, et de faire prononcer sur son sort.

Je demande donc à être traduit devant un tribunal ou conseil de guerre, où l'on fera paraître aussi le général Leclerc ; et que l'on nous juge, après nous avoir entendus l'un et l'autre ; l'équité, la raison, la loi, tout m'assure qu'on ne peut me refuser cette justice.

*

En traversant la France, j'ai lu sur les papiers publics un article qui me concerne. On m'accuse dans cet article, d'être un rebelle et un traître ; et pour justifier cette accusation, on dit avoir intercepté une lettre, par laquelle j'engageais les cultivateurs de Saint-Domingue à se soulever¹⁴⁷. Je n'ai jamais écrit de pareille lettre, et mets au défi qui que ce soit de la produire, de me citer à qui je l'ai adressée et de faire paraître cette personne. Au reste cette calomnie tombe d'elle-même ; si j'avais eu l'intention de prendre les armes, les aurais-je déposées, et aurais-je fait ma soumission ? Un homme raisonnable, encore moins un militaire, ne peut supposer une pareille absurdité.

ADDITION AUX PRÉCÉDENTS MÉMOIRES^{148.}

Si le gouvernement avait envoyé un homme plus sage, il n'y aurait eu aucun mal, ni le seul coup de fusil de tiré^{149.}

Pourquoi la peur a-t-elle occasionné tant d'injustice de la part du général Leclerc ? Pourquoi a-t-il manqué à sa parole ? Pourquoi à l'arrivée de la frégate la *Guerrière*, qui conduisait mon épouse, ai-je vu plusieurs personnes qui avaient été arrêtées avec elle ? Plusieurs de ces personnes n'avaient jamais tiré un coup de fusil. C'étaient des innocents, des pères de familles, qu'on a arraché des bras de leurs femmes et de leurs enfants. Toutes les personnes qui avaient versé leur sang pour conserver la colonie à la France, les officiers de mon état-major, mes secrétaires, n'ont jamais rien fait que par mes ordres ; tous ont donc été arrêtés sans motifs^{150.}

En me débarquant à Brest, mes enfants ont été envoyés à une destination à moi inconnue, et mon épouse dans une autre que j'ignore^{151.} Que le gouvernement me rende plus de justice : ma femme et mes enfants n'ont rien fait, et n'ont aucun compte à rendre ; ils doivent être renvoyés chez eux pour surveiller nos intérêts. C'est le général Leclerc qui a occasionné tout le mal ; cependant moi, je suis au fond d'un cachot sans pouvoir me justifier. Le gouvernement est trop juste, pour me tenir les bras liés, et me laisser ainsi frapper par le général Leclerc, sans m'entendre.

Tout le monde m'a dit, qu'ici le gouvernement était juste ; ne dois-je pas participer à sa justice et à ses bienfaits ?

Le général Leclerc dit dans sa lettre au ministre que j'ai vue dans la gazette, que j'attendais la maladie de ses troupes pour faire la guerre, et reprendre le commandement^{152.} C'est un mensonge abominable ; c'est une lâcheté de sa part. Bien que j'aie peu de

connaissances, et que je n'aie pas reçu d'éducation, j'ai assez de bon sens, pour m'empêcher de lutter contre la volonté de mon gouvernement ; je n'y ai jamais pensé. Le gouvernement français est trop fort, trop puissant pour que le général Leclerc le compare à moi, qui suis son subalterne : à la vérité, quand le général Leclerc a marché contre moi, j'ai dit plusieurs fois que je n'aurais pas attaqué, que je me serais défendu seulement, jusqu'au mois de juillet ou août ; qu'alors j'eusse commencé à mon tour. Mais depuis, je réfléchis sur les malheurs de la colonie et sur la lettre du premier consul ; je fis ma soumission.

Je le répète encore ; je demande que le général Leclerc et moi, nous comparaissons ensemble devant un tribunal, et que le gouvernement ordonne que l'on m'apporte toutes les pièces de ma correspondance ; par ce moyen, l'on verra mon innocence, et tout ce que j'ai fait pour la République, quoique je sache que plusieurs pièces seront interceptées.

Premier consul, père de tous les militaires, juge intègre, défenseur de l'innocence, prononcez donc sur mon sort ; mes plaies sont très profondes ; portez y le remède salutaire pour les empêcher de jamais s'ouvrir ; vous êtes médecin ; je compte entièrement sur votre justice et balance¹⁵³ !

JOURNAL
DU GÉNÉRAL CAFFARELLI

publié par M. le Vicomte de Grouchy,
dans la *Nouvelle revue rétrospective*, en 1902

Toussaint-Louverture est un nègre de la taille de cinq pieds un pouce, mince, les jambes et les cuisses déliées, fort noir, les yeux grands, les pommettes très proéminentes, le nez épaté, mais assez long, la bouche grande, sans dents à la mâchoire supérieure, l'inférieure très avancée et garnie de dents longues et saillantes, les joues creuses, la face allongée, la physionomie très mobile, s'écoutant beaucoup, l'air doux lorsqu'il veut persuader, mais lorsqu'on lui parle et qu'il pense qu'on veut le deviner, il a un sourire et un regard de côté, pleins de fausseté et de dissimulation. Sa figure doit être horrible, lorsqu'il est en colère. Il paraît, dans sa prison, calme, tranquille et résigné ; il souffre beaucoup du froid.

Lorsque je me suis présenté à lui, il m'a salué fort poliment, et m'a engagé à m'asseoir. Je lui ai dit que je voyais avec satisfaction un homme, dont le nom était célèbre, qui avait fait et voulu faire des choses extraordinaires, dont je serais charmé d'être instruit par lui, s'il désirait de s'en entretenir. Il m'a répondu : « Oh ! je vous dirai tout ce que vous voudrez ! Interrogez-moi, je vous répondrai

et je vous dirai la vérité. »

Il est entré, alors, dans un grand détail sur la conduite de Christophe, lors de l'arrivée de l'escadre française.

Il m'a dit qu'il était à Santo-Domingo, faisant une tournée dans la colonie pour rétablir les cultures ; que Christophe avait refusé l'entrée dans le port, en vertu des ordres donnés par l'administration centrale, il y a quatre ans, et qui portaient de ne laisser entrer dans les ports de l'île aucun bâtiment français ou autre, de ne laisser surtout débarquer personne avant que lui, Toussaint, fût, arrivé ; que Christophe n'avait fait que se conformer à ses ordres ; que celui-ci expédia à Toussaint un courrier pour le prévenir de l'arrivée de l'escadre ; que, pendant ce temps, l'armée s'emparait du Cap ; que, lorsqu'il arriva à la vue de la ville, il la vit en feu ; qu'il approcha jusqu'aux barrières et qu'il vit que les vaisseaux battaient la petite anse ; qu'il tourna vers le fort Liberté qu'il trouva pris, qu'il rencontra une partie de ses troupes qui l'avaient évacué, et qu'il les rassembla, ainsi qu'une partie de celles du Cap ; qu'il fut joint, alors, par Christophe, à qui il reprocha l'incendie de cette ville, et lui ordonna de rassembler ses troupes.

Il ajouta qu'il était disposé à remettre le commandement de la colonie au général Leclerc, mais qu'il ne connaissait pas ses pouvoirs, qu'il n'avait pas reçu de lettre de lui, et qu'après avoir passé la nuit chez un nommé Dhéricourt, il s'approcha du Cap avec trois aides de camp, pour aller au devant de quelque officier français, et tâcher de s'aboucher avec le général Leclerc ; qu'il se porta à la barrière des... (*sic*) où il vit, de suite, se former une troupe qui fit feu sur lui ; qu'il tourna d'un autre côté, et qu'il s'aperçut qu'il allait être tourné par une autre troupe ; qu'alors il piqua des deux à travers un marais et un bois, d'où il se retira à Niche. De là il expédia des ordres pour le Nord et pour le Sud. Ces ordres portaient de tenir jusqu'à la dernière extrémité et, quant au Port au Prince, d'en retirer les troupes et les munitions et de se retrancher sur le Morne ; qu'il se rendit de Niche à son habitation, où il trouva le citoyen Coenon et ses deux fils, qui lui remirent la lettre du Premier Consul ; il la lut à moitié, puis la serra, en disant : « Je lirai cela avant de me coucher ! »

Ses enfants le pressèrent de se rendre au Cap : « Je n'en ferai rien, le général Leclerc ne m'écrit pas ! » Pressé de nouveau, il leur

dit : « Je ne veux pas être le premier lieutenant général du général Leclerc, je ne serai rien, plutôt ; mais pour vous prouver qu'après avoir conservé la colonie, je ne demande pas mieux que de lui remettre ce commandement je vais lui écrire ! » Il dit qu'il écrivit, en effet, mais, n'étant pas satisfait, il donna, à Maurepas, ordre de faire tout le mal qui a été fait depuis.

Il ne répond pas directement aux questions qu'on lui fait ; il élude ou divague. Il m'a assuré qu'il ne dirait que la vérité : je l'ai engagé à me dire toute la vérité, et j'ai cherché à lui faire entrevoir qu'on lui en tiendrait compte. Il m'a répondu qu'il ne compromettrait personne, qu'il ne dirait que des choses vraies, mais qu'il ne dirait pas tout. Je l'ai quitté en lui disant que j'espérais que, sous peu, il me dirait tout ce qu'il avait sur le cœur. Il m'a beaucoup pressé de le revoir, ce que je lui ai promis.

Le 16, j'ai vu Toussaint-Louverture ; il avait la fièvre et souffrait beaucoup du froid. Je lui ai parlé des révélations qu'il avait annoncé vouloir faire : alors il me remit le mémoire ci-joint, et me pria d'y insérer un article écrit de sa main. Je voulus le lire, mais, comme il n'était pas lisible, je le priai de me le dicter. Je conservai son style. Je parcourus cet écrit, qu'il me dit d'emporter. Il avait beaucoup de peine à parler, je le comprenais difficilement ; je le quittai en lui disant que je reviendrais le lendemain et que j'espérais qu'alors il s'ouvrirait à moi, et que le seul moyen de mériter les bontés du gouvernement était de me dire tout, sans restriction.

J'ai lu ce mémoire et je me suis aperçu que cet homme avait basé sur ce mémoire tous ses discours, et qu'il croyait pouvoir le faire regarder comme contenant le détail exact de toute sa conduite.

Le 27, je me rendis de bonne heure auprès de Toussaint. Je lui reportai son mémoire, et, le posant sur la table, je lui dis froidement que cet écrit ne signifiait rien et que j'espérais qu'il donnerait au Premier Consul une preuve plus positive de son prétendu attachement au gouvernement. Il se récria beaucoup là dessus, et me dit avec vivacité : « Vous ne me croyez donc pas honnête homme ? Je n'ai rien fait que dans l'intention de conserver la colonie à la France ! »

Moi. — Mais vous avez eu des relations avec les Anglais, et vous avez traité avec eux.

T. — Lorsque j'ai combattu les Anglais, et que je les ai réduits à n'avoir plus que le Môle et le Port au Prince, j'ai traité avec le général Maitland pour l'évacuation. Il se conduisit, avec moi, avec beaucoup d'adresse, mais, comme je vis qu'il voulait jouer au plus fin, je tins bon ; j'étais, d'ailleurs, maître de la plaine ; il fut forcé d'évacuer.

Là dessus, il entra dans un très long détail sur son expédition contre les Anglais et sur les manœuvres du général Maitland, pour qu'il se mît sous la protection de l'Angleterre, chose à laquelle il ne voulut jamais consentir ; son discours était toujours mêlé de protestations de franchise et d'attachement à la République, et que son but avait toujours été la gloire et la prospérité de la colonie.

Moi. — Mais vous avez encore fait d'autres traités pour mettre la colonie à l'abri des Anglais et pour assurer votre commerce ?

T. — Après l'évacuation, le général Maitland me proposa un arrangement. Il était brouillé avec l'amiral Parker, et on lui reprochait de s'être laissé tromper par un noir. Je l'engageai à venir au Port au Prince. Je ne permis même pas à la frégate d'entrer dans la rade. Il vint en canot. Il chercha à me gagner en me donnant de mauvaises nouvelles de France, en tâchant de me persuader combien il serait avantageux pour Saint Domingue, si voisine de la Jamaïque, de faire un traité qui garantît les côtes de l'île et assurât la navigation, et il me présenta un projet d'après lequel les Anglais auraient seuls la liberté de commercer dans l'île. Je le refusai net. Après bien des discussions, nous arrê tâmes quelques articles, dont les principaux étaient que je m'engageais à ne pas attaquer la Jamaïque ; que les bâ timents anglais seraient reçus à Saint-Marc et à Port au Prince ; que, si des bâ timents de guerre français rencontraient des vaisseaux anglais dans les ports de la colonie, ceux-ci ne pourraient être inquiétés ; que la navigation serait libre à cinq lieues des côtes de Saint-Domingue pour les bâ timents de la colonie, et plusieurs autres articles que je ne me rappelle pas, mais le traité existe dans mes papiers qui sont saisis, et on l'y trouvera.

Moi. — Les Anglais ne vous ont-ils pas donné des canons, des fusils, de la poudre, des boulets ?

T. — Le général Maitland m'a donné 20 barils de poudre, point de fusils ; j'avais des canons et des boulets.

Moi. — Et les Américains ?

T. — Ils m'ont vendu des fusils et un peu de poudre.

Moi. — Combien ?

T. — Environ huit mille fusils, mais fort peu de poudre, qu'ils faisaient passer en contrebande dans des barils de farine.

Moi. — C'est par eux que vous avez été, approvisionné en farine ?

T. — Oui, toujours.

Moi. — Mais est-il possible que vous n'ayez fait aucun traité avec les Anglais, qui vous fût plus avantageux ?

T. — J'étais dans le voisinage du Cap ; je reçus une lettre par laquelle on m'annonçait que le général Maitland désirait de me voir. Je me rendis tout de suite au Cap, et je sus, par un officier parlementaire que le général Maitland voulait me communiquer quelque chose d'essentiel. Il me dit qu'il le souhaitait d'autant plus que le général était fort mal avec l'amiral Parker et le gouverneur de la Jamaïque, qui avaient écrit contre lui à l'occasion du traité que nous avions fait, et qu'il voulait obtenir quelque chose de moi qui parvint à les raccommorder ; que, d'ailleurs, les Anglais avaient fait un traité de commerce avec les Américains, et qu'il était juste de les comprendre dans celui que nous avions fait. J'allai chez le citoyen Roume, qui refusa de recevoir le général Maitland. Celui-ci me fit dire de le recevoir au Môle ; je refusai de l'y recevoir ; le lieu n'était pas propre à une entrevue. Mais je leur fis dire de se rendre aux Cayes, que je m'y rendrais aussi et que nous nous arrangerions. Il y consentit, et je le priai de se charger de provisions que j'envoyais à mon épouse. Il y consentit avec plaisir, et, comme on manquait de poudre aux Cayes, j'en fis mettre trente barils sur un petit bâtiment qui marcha sous l'escorte de la frégate anglaise. Arrivé aux Cayes, le général de Maitland se plaignit d'avoir été trompé, qu'il savait bien que c'était de la poudre et non de la farine qu'il avait escortée, mais qu'il était bien aise de me voir pour me peindre sa situation, et m'engager à faire quelques additions avantageuses aux Anglais. Je ne lui accordai rien ; nous convînmes seulement d'accorder aux Américains les mêmes avantages qu'aux Anglais.

L'amiral Parker, piqué, ne s'en tint pas à la convention, et, dans l'espace de quelques mois, il me prit quatre bâtiments. Vers ce temps-là, je m'emparai de la partie espagnole et de Santo-Domingo. Pour assurer la navigation de toute l'île, j'envoyai à la Jamaïque le

citoyen Bunel, trésorier général, avec des instructions portant de réclamer mes bâtiments, et, si on les accordait, de négocier pour obtenir que la navigation fût libre autour de l'île, et, s'il voyait des difficultés pour l'un ou l'autre objet, de partir pour Londres et de négocier pour cet objet.

Moi. — À qui l'adressiez-vous ?

T. — Aux ministres directement. Mais Bunel ne sut rien obtenir : au lieu de partir pour l'Angleterre, il revint me faire part des difficultés qu'il éprouvait, et, vers cette époque, l'escadre française arriva.

Moi. — Vous aviez donc déjà écrit aux Ministres anglais ?

T. — Non, jamais, je vous le jure, foi d'honnête homme !

Moi. — Cela me paraît bien extraordinaire.

T. — Quoi, vous ne me croyez pas !

Moi. — Écoutez, le gouvernement sait fort bien quelle a été votre conduite avec les Anglais. La Cour de Londres l'en a instruit et, d'ailleurs, celle que vous avez tenue annonce assez vos projets.

Ici, Toussaint s'est emporté contre ce qu'il appelle ses calomniateurs : il dit qu'il était affreux qu'on le traitât si durement, après avoir tout sacrifié pour conserver la colonie ; qu'il l'avait purgée des Anglais, qu'il avait rétabli la culture, qu'il y avait fait naître la paix et le bon ordre, qu'il avait sacrifié ses veilles et sa fortune pour conserver l'île à la République. Quand il a eu bien jeté son feu, je lui ai dit :

Mais comment voulez-vous que l'on ne vous soupçonne pas des projets ? Vous vous êtes créé une armée

T. — C'était pour la République !

Moi. — Mais vous en disposiez !

T. — Non, c'étaient les agents comptables, et tous étaient en règle. J'ai ordonné des dépenses, mais je n'ai pas touché un sou, pas même mes appointements !

Moi. — Mais vous ne parlez pas de votre constitution ? Vous l'avez promulguée et mise en vigueur. Vous vous êtes fait nommer gouverneur général perpétuel, avec le droit de nommer votre successeur. Vous avez, par là, fait un acte qui, dans tout l'univers, sera regardé comme un acte de rébellion, et, dès cet instant, on a dû vous regarder comme rebelle.

T. — Oui, c'est vrai, j'ai fait une faute, mais mes intentions

étaient droites. La constitution était nécessaire, je l'ai faite pour le bien, mais jamais je n'ai voulu me soustraire à l'obéissance que je dois à la République !

Moi. — Cependant, vous avez fait le plus grand acte d'indépendance qu'il soit possible de faire, car vous avez dû réfléchir beaucoup sur cette démarche ; vous vous êtes créé bien en état de la soutenir. Pour gagner du temps, vous avez envoyé votre projet à la ratification du gouvernement. Vous protestez de votre fidélité, et quand l'escadre se présente, vous la recevez, sur tous les points, à coups de canon !

T. — Le général Leclerc ne s'est point annoncé. Il devait me prévenir ; je me serais rendu auprès de lui et je lui aurais remis le commandement.

Moi. — Pouvait-on compter sur votre obéissance, après ce que vous aviez fait ?

T. — Il est vrai, cette constitution, c'est une faute, c'est vrai, mais je l'ai faite pour le bien.

Moi. — Mais tout l'argent que vous aviez, qu'est-il devenu ?

T. — Au Cap, il y avait 7, 8, 900 000 francs. J'en avais fait envoyer à Santo-Domingo ; il pouvait rester 750 000 francs. Christophe l'avait fait enlever. Je lui ordonnai de l'envoyer au Bayolet ; il y avait, là, un homme de couleur, à qui on le confia, et qui le remit au général Leclerc.

Moi. — Et le vôtre ?

T. — Je n'en avais pas beaucoup. Mon épouse avait 7 à 800 portugaises. Je lui dis d'aller au Bayolet, pour se mettre en sûreté. Elle y alla et laissa son argent à cet homme de couleur, qui le mit avec celui que Christophe lui avait déjà confié. Lorsque j'arrivai à Bayolet, mon épouse était partie et s'était retirée au Grand Cahos. Je mis cet argent et celui que Christophe avait envoyé ; je reconnus que Christophe en avait gardé la moitié, au moins. Tout cet argent est tombé entre les mains du général Leclerc.

Moi. — Mais, cependant, on estime que vous avez envoyé six noirs avec vos trésors, pour les mettre en lieu de sûreté, et, à leur retour, ces six noirs ont été massacrés !

T. — Cela est faux ! Cela est faux ! Je n'ai jamais été riche en argent ; j'ai eu beaucoup d'animaux, je suis riche en terres, mais

jamais je n'ai eu beaucoup d'argent ; je dois même, pour une habitation que mon épouse a achetée, 400 portugaises d'une part, et 750 pour une autre habitation.

Moi. — Mais vous aviez des fonds dans le commerce ? Vous étiez associé à plusieurs négociants. Où sont vos fonds ?

T. — Je n'ai point fait le commerce. J'aime la culture, j'ai dépensé, pour une habitation, afin de la mettre en état, plus de 150 000 francs.

Moi. — Mais vous êtes riche depuis longtemps ; vous dites même, dans votre mémoire, que vous aviez, avant la Révolution, 648 000 francs.

T. — J'ai dépensé tout cet argent pour payer la troupe, pour la nourrir, l'habiller, etc.

Moi. — Mais avec quoi donc avez-vous acheté vos habitations ?

T. — J'ai une habitation à Dennery. Mon épouse était riche ; elle en a acheté une autre. J'ai des terres dans la partie espagnole ; elles ne coûtent rien.

Il a toujours éludé de répondre à cette question ; il a nié constamment qu'il eût des trésors, s'est mis en colère, s'est plaint de ce que je doutais de sa franchise, de sa bonne foi, de sa parole d'honneur ; en un mot, il a toujours nié. Je l'ai quitté assez froidement ; il m'a demandé si je ne reviendrais pas le voir. Je lui ai dit que, s'il ne voulait pas me parler plus clairement, il était inutile que je revienne ; qu'il ne voulait pas profiter du moyen que je lui offrais d'améliorer sa position et que, si je revenais, ce serait à condition qu'il parlerait avec plus de franchise. Il s'est fâché de mes doutes, et a juré son Dieu et son honneur qu'il n'avait dit que la vérité.

Cette conversation a été mêlée d'une foule de détails de marches, de mouvements de troupes, d'expéditions. Il parle difficilement, il s'impatiente quelquefois, et ce n'est que par des détours qu'on peut le ramener à parler deux fois du même objet.

Il m'a dit, au sujet de l'argent qui était aux Cayes, qu'il l'avait fait mettre en sûreté, à la Petite Rivière, au grand Cahos, où il avait été mis par le général Rochambeau.

Je me suis rendu, à onze heures du matin, auprès de Toussaint-Louverture. Il a débuté par me demander des nouvelles de sa femme et de ses enfants, surtout de son fils Placide. Je n'ai pu lui dire où ils étaient. Je lui ai dit qu'il pouvait être tranquille, qu'on aurait, pour eux, tous les égards que leur âge et leur sexe exigeaient.

Il s'est, alors, beaucoup étendu sur sa famille ; il a perdu onze enfants, dont six filles ; il lui en reste trois légitimes et deux naturels. Après quelques détails sur eux, il a fait plusieurs exclamations sur leur situation, si différente de celle dans laquelle ils se trouvaient.

J'ai cru le moment favorable pour lui parler de sa fortune ; il m'a fait le détail de ses habitations, de ses haras, de ses chevaux de choix qu'il affectionnait particulièrement ; je lui ai parlé alors de ses trésors, de ses bijoux : il m'a répété que le plus que lui ou sa femme avaient eu, à la fois, montait au plus à cent mille francs ; que ce n'était pas grand'chose pour un homme comme lui, qu'il n'avait jamais pris ses appointements, qu'il n'avait jamais pris un sou dans les caisses publiques, qu'il n'en avait pas le maniement, que le citoyen Vollé, administrateur général, le savait bien, qu'il l'avait nommé parce qu'il le savait proche et désintéressé ; qu'il était honnête homme et que sa conscience ne lui reprochait rien. Je lui ai demandé, alors, ce qu'il y avait dans les caisses publiques et ce que cet argent était devenu, car sa conduite annonçait qu'il avait pris ses précautions d'avance.

Je lui ai demandé si les six hommes dont je lui avais parlé, la veille, et qui avaient été massacrés après avoir été cacher de l'argent, l'avaient été par son ordre, ou s'il savait qui avait ordonné le meurtre. Il répondit que rien n'était plus faux, qu'on le calomniait, qu'il n'avait jamais eu de trésor ; enfin, il protesta qu'il n'y avait rien de vrai là-dessus.

Je lui demandai s'il avait des fonds à la Jamaïque, à Londres, en Amérique : il m'assura qu'il n'avait jamais fait passer d'argent en pays étranger. Je lui dis alors qu'un de ses secrétaires avait fait passer beaucoup d'effets précieux qui lui appartenaient, sur un bâtiment expédié pour la Nouvelle Angleterre : il m'assura que non, et protesta de nouveau qu'il n'avait rien fait passer hors la colonie.

Cette conversation l'avait beaucoup animé : je tâchai de le

calmer, et l'engageai à me parler de ses opérations militaires, espérant ramener la conversation sur le premier sujet ou sur ses relations avec les Anglais. Au milieu du récit, le commandant du fort lui apporta les habits qu'on avait fait faire pour lui. Il fut déconcerté, lorsqu'il vit que ce n'étaient point des habits uniformes, et resta un instant sans parler, les prit, les porta sur son lit, et reprit la conversation. Mais il n'était occupé que de cet objet, et je ne pus l'en distraire.

Il me dit alors que sa position était bien affreuse, qu'il se voyait déshonoré, qu'on ne lui rendait pas justice ; il m'a demandé pourquoi on lui avait ôté son uniforme et son chapeau, et si un officier général, lorsqu'il était en prison, était privé des marques de son grade. Je lui dis que c'était ainsi dans des cas pareils à celui dans lequel il se trouvait. Le voyant ébranlé, je lui exposai de nouveau qu'il avait un moyen de se faire un mérite auprès du gouvernement, que c'était même le seul qui lui restât, et qu'il consistait, ainsi que je le lui avais déjà dit, à faire connaître au gouvernement ses relations avec les agents de l'Angleterre, les traités qu'il avait faits avec eux, ses projets et ses moyens. Il me répondit qu'il m'avait tout dit déjà, et répéta ce qu'il m'avait dit précédemment, et presque dans les mêmes termes.

Il reconnut qu'il avait fait une faute en publiant sa Constitution, que l'amour propre, l'ambition l'avaient emporté, mais qu'elle était nécessaire, et qu'il ne l'avait faite que pour le bien. Je voulus profiter de ce moment pour le presser encore ; il me répondit toujours sur les mêmes objets, de la même manière, en se plaignant de ce que j'avais des doutes sur sa franchise et sa bonne foi. Voyant que je ne pouvais en rien tirer, je l'ai laissé à trois heures après midi.

Il aime beaucoup à rappeler ses expéditions militaires, surtout contre les Anglais, et il ne laisse jamais passer le moment d'en raconter quelqu'une, ce qui tend à éloigner du but de la conversation.

Sa manière de narrer exige beaucoup d'attention, à cause de la difficulté qu'il a de s'exprimer. Lorsqu'il parle avec vivacité, son visage se décompose, et il grimace d'une manière tout à fait extraordinaire : ses yeux, ses paupières sont d'une mobilité dont on ne se fait pas d'idée. Lorsqu'il parle avec feu d'une chose qui

l'indigne, il est horrible.

NOTES
de Joseph Saint-Rémy

1. Ce titre est textuel.

2. Toussaint-L'Ouverture (François-Dominique), naquit le 20 mai 1743 sur l'habitation Breda, sucrerie située près du village du Haut-du-Cap. L'Ouverture n'est qu'un surnom qui lui fut donné plus tard à cause de la hardiesse et de la réussite de ses projets : il savait partout se faire *ouverture*.

3. L'an X (5 février 1802).

4. Cette ville est le chef-lieu du département du Nord ; elle était anciennement appelée le *Paris des Antilles*, à cause de la richesse de ses habitants, de la beauté de ses édifices, de son mouvement industriel et des agréments qu'on y rencontrait. C'est dans cette ville que, le 29 août 1793, la liberté générale des noirs fut proclamée par Sonthonax, commissaire de la République française. Cette proclamation fut confirmée par la Convention nationale le 16 pluviôse an III (4 février 1795).

5. Cette ville, alors chef-lieu du département de l'Ozama, est la plus ancienne ville du Nouveau-Monde ; elle est la capitale d'une

colonie espagnole, qui fut cédée à la France par le traité de Bâle, en l'an III (1795), et dont L'Ouverture prit la possession au nom de la République, le 6 pluviôse an IX (26 janvier 1801).

6. Les habitants de cette contrée ne s'étaient occupés jusque-là que de l'élève des bestiaux dont ils trouvaient un grand débouché dans la partie française et dans les îles environnantes. L'Ouverture leur donna l'habitude de cultiver la terre et introduisit chez eux l'industrie et le luxe qui leur étaient presque inconnus.

7. Saint-Jean de la Maguâna, bourg situé entre Las-Mathas et Azua.

8. Dessalines (Jean-Jacques) naquit à la Grande-Rivière du Nord, en 1749. Son maître était nègre comme lui. Ce maître qui était charpentier lui fit apprendre son métier. Il disait de lui : « C'est un bon ouvrier, mais un mauvais chien. » Voyez : *Vie de Dessalines*, par Dabroca. Dessalines devint empereur après la proclamation de l'Indépendance ; son despotisme occasionna une révolution dans laquelle il périt le 17 octobre 1806.

9. Couppé (Marc), mulâtre, était chef d'escadron.

10. Christophe (Henri), naquit à la Grenade, île anglaise, le 6 octobre 1757. Esclave et majordome de l'hôtel de la *Couronne*, au Cap, il parvint à se racheter. Ce fut l'enfant gâté des troubles civils, car sans avoir rendu au pays aucun service signalé, – rien que par le crime, il parvint au généralat. Après la mort de Dessalines, il se fit roi dans le nord de l'île. Il se brûla la cervelle, le 8 octobre 1820, dans son château de *Sans-Souci*.

11. L'escadre commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse, dont le pavillon-amiral flottait à bord de l'*Océan*, vaisseau de 100 canons, se composait, outre ce vaisseau, de seize vaisseaux français, de six vaisseaux espagnols, de dix-sept frégates, de huit corvettes, de quelques cutters, en tout cinquante-quatre voiles. Elle était ainsi divisée : l'ESCADRE D'OBSERVATION, composée du *Guerrero*, *S. Pablo*, *Neptune*, *S. Francisco d'Assises*, *S. Francisco Paulo*, *Soledad*, *Vigilente*, sous le commandement de l'amiral Villavicentia ; l'ESCADRE LÉGÈRE, composée du *Foudroyant*, l'*Aigle*, la *Guerrière*, l'*Infatigable*, sous le commandement de l'amiral Latouche-Tréville ; la PREMIÈRE ESCADRE, composée de l'*Union*, le *Patriote*, l'*Océan*, le *Duquesne*, le *J.-J. Rousseau*, vaisseaux ; de l'*Uranie*, la *Cornélie*, la *Syrène*, corvettes sous le commandement de l'amiral Villaret-Joyeuse ; la DEUXIÈME ESCADRE, composée du

Montblanc, l'*Argonaute*, le *Scipion*, le *Cisalpin*, le *Duguay-Trouin*, vaisseaux ou frégates ; de la *Franchise*, la *Clorinde*, l'*Embuscade*, corvettes sous le commandement du capitaine Magon ; la TROISIÈME ESCADRE, composée du *Watigny*, le *Gaulois*, le *Jemmapes*, la *Révolution*, le *Héros*, vaisseaux ou frégates ; la *Comète*, la *Vertu*, la *Valeureuse*, corvettes sous le commandement du contre-amiral Dordelier. Le CONVOI se composait de la *Furieuse*, la *Fraternité*, la *Fidèle*, la *Précieuse*, la *Diligente*, la *Découverte*, le *Renard*, le *Poisson-Volant*, la *Cigogne*, la *Nécessité*, la *Danae*, etc. – Cette flotte, la plus nombreuse qui se fût encore montrée dans les mers de l'Amérique, portait 21,883 hommes, tous choisis dans les meilleures légions de la métropole ; elle se rallia au Cap-Samana et parut devant le Cap-Français le 12 pluviôse an X (1^{er} février 1801). Voyez : *Paris*, recueil imprimé à Londres par Peltier, vol. 34. Rapport du général Rochambeau au ministre, du 29 frimaire an XII (21 décembre 1803).

12. Lebrun, enseigne de vaisseau, aide-de-camp de l'amiral Villaret-Joyeuse.

13. Ce fut la faute capitale du général Leclerc de n'avoir pas écrit tout d'abord à L'Ouverture en lui envoyant ses enfants qui étaient à bord de l'escadre et la lettre que lui adressait le premier consul. Cette marche avait été cependant prescrite par ce dernier. Lebrun ne remit à Christophe que la proclamation du premier consul aux habitants de Saint-Domingue. Voici un extrait de cette proclamation, du 17 brumaire an X (8 novembre 1801), dans laquelle, par on ne sait quelle fatalité, le nom de L'Ouverture n'était pas même prononcé : « Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, et tous égaux devant Dieu et devant les hommes... Ralliez-vous autour du capitaine-général ; il vous apporte l'abondance et la paix ; ralliez-vous autour de lui. Quiconque osera se séparer du capitaine-général sera un traître à la patrie, et la colère de la République le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées. »

14. « Non, Monsieur, répondit Christophe, je ne puis entendre à aucune proposition sans les ordres du gouverneur-général. Les proclamations que vous apportez respirent le despotisme et la tyrannie. Je vais faire prêter à mes soldats le serment de soutenir la liberté au péril de leur vie. » Pamphile de Lacroix, *Révolution de Saint-Dominique*.

15. Extrait de la lettre du général Leclerc, du 13 pluviôse an X

(2 février 1802) : « J'apprends avec indignation, citoyen général, que vous refusez de recevoir l'escadre française et l'armée française que je commande, sous le prétexte que vous n'avez pas d'ordre du gouvernement général... Je vous préviens, que si aujourd'hui vous ne m'avez pas fait remettre les forts Picolet et Bel-Air et toutes les batteries de la côte, demain, à la pointe du jour, quinze mille hommes seront débarqués... »

Extrait de la réponse du général Christophe, du même jour :
« Votre aide-de-camp, général m'a remis votre lettre de ce jour. J'ai eu l'honneur de vous faire savoir que je ne pouvais vous livrer les forts et la place confiés à mon commandement, qu'au préalable j'aie reçu les ordres du gouverneur-général Toussaint-L'Ouverture, mon chef immédiat, de qui je tiens les pouvoirs dont je suis revêtu. Je veux bien croire que j'ai affaire à des Français, et que vous êtes le chef de l'armée appelée expéditionnaire ; mais j'attends les ordres du gouverneur à qui j'ai expédié un de mes aides-de-camp, pour lui annoncer votre arrivée et celle de l'armée française ; et jusqu'à ce que sa réponse me soit parvenue, je ne puis vous permettre de débarquer. Si vous avez la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un général ; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même sur ces cendres, je vous combattrai encore... » Voyez Bouvet de Cresset, *Catastrophe de Saint-Domingue*. Paris 1824. C'est Braquehais, mulâtre des Cayes, un de nos premiers révolutionnaires qui rédigea la correspondance de Christophe avec Leclerc. Il fut noyé dans la rade de Cayes en 1803, rien que parce que l'on redoutait qu'il se jetât dans quelque insurrection. La liberté perdit ainsi un de ses vaillants soldats.

16. La ville de Port-Républicain ou Port-au-Prince, capitale de l'île d'Haïti, est en même temps le chef-lieu du département de l'Ouest. C'est la division du général Boudet, dont Rigaud, Pétion, etc., faisaient partie, qui était à bord de cette flotte. Cette division était forte de trois mille hommes. Le Port-au-Prince, malgré l'héroïque courage de Lamartinière, chef de bataillon à la 3^e demi-brigade, fut enlevé par la division Boudet le 17 pluviôse (5 février) dans l'après-midi ; la plupart des blancs qui l'habitaient venaient d'être massacrés à quelques pas de la ville, au lieu appelé *Bois-de-*

17. Le 16 pluviôse an X (4 février 1802).

18. C'est le canton dépendant du village de la Plaine-du-Nord.

19. *L'hôpital des Pères*, situé au Haut-du-Cap, fondé par les jésuites, aujourd'hui en ruines.

20. Le chef de brigade Barthélemy, homme noir.

21. Célèbre pour avoir donné naissance à L'Ouverture. C'est sur ces mêmes plantations que l'adjudant-général Pétion commença avec la 10^e et la 13^e demi-brigades la guerre dont le résultat fut la proclamation de l'indépendance d'Haïti, entraînant à son imitation, d'abord Clerveaux, puis Christophe et Paul-L'Ouverture, enfin Dessalines.

22. Le Bonnet-à-l'Evêque est un morne dépendant alors du quartier de la Petit-Anse où L'Ouverture avait un dépôt considérable de munitions de guerre. Christophe fit par la suite élever, au sommet de ce morne, le fort Laférière, construction gigantesque à laquelle présidèrent le bâton et le sabre. Une infinité de malheureux corvéables y perdirent la vie. Au pied de la forteresse, le farouche roi du Nord fonda la ville de Millot ou *Sans-Souci*, groupe de cahutes en bois dont le triste aspect contraste avec la lourde architecture du palais où le tyran faisait sa résidence.

23. Habitation-sucrerie aux environs du Haut-du-Cap ; elle appartenait au comte de Noë ; L'Ouverture en était le fermier.

24. Ce n'est pas l'unique fois que Christophe se trouva dans cette position désespérée ; on le vit lors des campagnes du général Lamarre, dans le Nord, mettre à bas son uniforme de général et se sauver sous la vareuse d'un cultivateur.

25. Fontaine (Jean-Pierre), ancien aide-de-camp du général Beauvais. C'était parmi les hommes noirs un des plus instruits ; à l'éducation il joignait, chose rare à son époque, une profonde sympathie pour les mulâtres, qu'il considérait avec raison comme les premiers fondateurs de la liberté de la race noire.

26. Le général Rochambeau s'empara du Fort-Liberté le 15 pluviôse (4 février). Cette ville s'appelait sous la monarchie Fort-Dauphin. Le nom de *Liberté* lui fut donné le 26 prairial an IV (14 juin 1796) par le général Laveaux, alors qu'il en prit possession sur les Espagnols à qui la trahison l'avait livrée. Cette ville est tristement célèbre par le massacre de sept cent trente-quatre

Français, consommé le 19 messidor an II (7 juillet 1794) par les bandes de Jean-François, sous la domination espagnole. C'est aussi là que Christophe se fit acclamer roi le 26 mars 1811.

27. Le 20 pluviôse (8 février).

28. La 9^e demi-brigade. Ce corps est une des plus célèbres phalanges d'Haïti ; il se prononça en faveur de Rigaud durant la première guerre civile, et en faveur de Pétion durant la seconde, interposant ainsi ses baïonnettes en faveur de la liberté.

29. Ville de l'Artibonite, célèbre pour avoir donné naissance à Pierre Pinchinat, rédacteur de nos premiers traités de paix avec les colons. Elle est encore célèbre pour avoir, le 2 octobre 1820, pris les armes contre la tyrannie de Christophe.

30. L'Ouverture (Paul), frère puîné de Toussaint, naquit comme lui esclave sur l'habitation Breda ; d'abord aide-de-camp de L'Ouverture, commandant militaire de Mirebalais, chef de la 10^e demi-brigade, commandant militaire du Port-au-Prince, enfin général de brigade, il fut du petit nombre d'officiers qui, dès l'aurore de la révolution, se firent remarquer par leur humanité, alors que le plus grand nombre se livrait à tous les excès, à toutes les violences.

31. Oyarsaval est une habitation hattière, c'est-à-dire destinée à l'élève des bestiaux ; elle est située à huit lieues de Santo-Domingo, près du hameau de *Boca-Nigua*, qui lui-même est situé à l'embouchure de la rivière dont il tire son nom : *boca*, signifiant embouchure, et *nigua*, rivière.

32. Le 9 pluviôse an X (20 février 1802). Il est à regretter que dans une histoire récente, on ait défiguré le caractère de Paul-L'Ouverture, ainsi que les circonstances de sa reddition. Quoi qu'il en soit, Paul-L'Ouverture fut maintenu dans son grade par les Français. Pendant la guerre de l'Indépendance, Dessalines le nomma commandant de l'arrondissement du Dondon ; mais pour se venger des cruautés de Christophe, notamment de la mort de Sans-Souci, les Africains de la localité le firent prisonnier et le conduisirent dans les montagnes dites les *Écrevisses* où un nommé Jean Caquimby, espèce de sauvage, le fit tuer sur l'habitation Chevalier à la fin de 1803.

33. Vernet (André), mulâtre, naquit au bourg de la Marmelade en 1744 : il devint, à la révolution, commandant militaire de cette place qu'il livra à L'Ouverture, quand celui-ci combattait contre la

liberté de sa race ; marié à une nièce de ce général, il parvint lui-même au généralat. Il mourut au Cap le 25 décembre 1813, ministre des finances sous Christophe qui l'avait fait *prince des Gonaïves*. Comme Christophe était capable de tous les crimes, la clameur publique lui attribua la mort de Vernet ; peut-être est-ce injustement.

34. Suzanne (Simon-Baptiste), fut d'abord *placée*, comme on dit et que l'on fait encore en Haïti, à la honte des bonnes mœurs, avec un mulâtre du nom de Séraphin, dont elle eut un fils, Placide. Elle devint l'épouse de L'Ouverture sous le règne de l'esclavage. L'Ouverture adopta Placide ; de la nouvelle et honnête union, naquirent Isaac et Saint-Jean.

35. Placide et Isaac L'Ouverture furent envoyés en France à bord du vaisseau le *Watigny* en l'an IV (1796) ; placés au collège de la Marche qui prit le nom de lycée colonial, ils y furent élevés avec plusieurs enfants des îles : Granville, Cyrille Rigaud, Courtois, Lechat, Saint-Laurent, Hippolyte ; ce dernier est aujourd'hui un des honorables membres du ministère de S. M. Faustin Ier, empereur d'Haïti. Le lycée colonial ne fut fermé qu'au moment où commença la guerre de notre Indépendance ; s'y trouvait à cette époque un des fils de Christophe, Ferdinand, qui en fut expulsé et qui mourut de misère et de chagrin dans un hospice de Paris.

36. M. Coisson, directeur du lycée colonial, que le premier consul avait chargé de reconduire à L'Ouverture ses deux enfants.

37. L'Ouverture entra à Ennery dans la nuit du 20 au 21 pluviôse (9 au 10 février). Ennery qui était alors appelé *L'Ouverture*, parce que ce général y résidait habituellement, est un petit village situé sur la route des Gonaïves à la Marmelade, au sein d'une délicieuse vallée.

38. Cette lettre est du 27 brumaire an X (18 novembre 1801). « Comptez sans réserve, y disait en terminant le premier consul à L'Ouverture, sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande nation du monde. » Elle était dans une boîte en or.

39. M. Granville était européen ; il tenait une école aux Gonaïves ; c'est à lui que L'Ouverture avait confié le soin de l'éducation de son fils Saint-Jean. Il était père de Granville (Jonathas), mulâtre dont j'ai déjà parlé, qui après avoir brillamment servi dans les armées de la métropole, revint dans son

pays s'occuper de l'enseignement, où il forma plusieurs distingués par leurs lumières.

40. M. Coisson retourna effectivement au Cap avec M. Granville. Ils y restèrent avec le chagrin de n'avoir pu ramener la paix entre l'Ouverture et Leclerc.

41. Jusqu'au 22 pluviôse (11 février).

42. Le général Boudet partit du Port-au-Prince dans la nuit du 2 au 3 ventôse (21 au 22 février) ; la 13^e demi-brigade, dont on avait donné le commandement à l'adjudant-général Pétion, faisait partie de sa colonne.

43. Sortant du Port-au-Prince pour se diriger sur les bords de l'Artibonite, il faut effectivement avoir occupé Saint-Marc, à moins de déboucher par les Verrettes ou le Mirebalais.

44. L'Ouverture reçut cette réponse le 24 pluviôse (13 février). Il était alors aux Gonaïves. Il fit prendre les armes à sa garde qui était en ce moment composée d'un bataillon de grenadiers et de deux escadrons de dragons. Il donna à ces braves la lecture de la réponse du général Leclerc et leur dit que le général le mettait, par sa conduite, dans la nécessité de défendre son honneur et la liberté de ses concitoyens. « Êtes-vous décidés, leur demanda-t-il, à me suivre partout où le danger m'appellera ? » – « Général, répondirent les soldats, nous sommes décidés à mourir avec vous, s'il le faut. »

Dès ce jour, Placide et Isaac ne retournèrent plus au Cap ; le premier prit du service dans la garde et combattit vaillamment sous les yeux de son père ; le second, plus fidèle à la métropole, voulut garder la neutralité et alla rejoindre sa mère à Ennery.

45. Célèbre pour avoir donné naissance à Ogé (Vincent) qui fut roué au Cap, le 25 février 1791. Il avait réclamé par la voie des armes, l'égalité des droits politiques en faveur des affranchis noirs et jaunes.

46. Saint-Michel et Saint-Raphaël sont deux petites bourgades espagnoles que L'Ouverture avait conquises à la République et qui sont depuis restées à la partie française.

47. Bayonnet est une forte position dans la direction de la Ravine-à-Couleuvre ; elle couvrait la droite des liges de L'Ouverture. Christophe, malgré l'assiette redoutable de ce camp, se vit attaquer le 3 ventôse (22 février) par une brigade aux ordres du général Salme, et fut obligé de gagner la plaine des Gonaïves.

48. Bourg situé entre les Gonaïves et le Port-de-Paix, au sommet d'une haute montagne ; son aspect est des plus pittoresques.

49. Canton montagneux, au sud-est de la *Montagne-Noire*, où la petite ravine qui baigne l'habitation La Croix et qui vient se jeter dans la rivière de la Quinte, prend sa source. Du nom de ce canton cette petite ravine tire celui de la Ravine-à-Couleuvre.

50. L'Ester sert de limite aux arrondissements des Gonaïves et de Saint-Marc. Il faut traverser cette rivière sur un pont de bois qui porte son nom, pour se rendre de l'un à l'autre arrondissement. À l'endroit où se trouve le pont, l'Ester, suivant Moreau de Saint-Méry, a plus de 120 pieds de large ; ses écores en ont plus de 20 d'élévation ; le pont lui-même a 120 pieds de long sur 20 de large.

51. Cette ville, où commandait Vernet (André), fut incendiée le 2 ventôse an X (12 février 1802), après un combat livré au *Poteau* contre la division du général Desfourneaux.

52. Cette gorge ou colline se trouve sur l'habitation La Croix ; là eut lieu l'affaire connue sous le nom de combat de la Ravine-à-Couleuvre.

53. Ce n'était pas le général Leclerc qui commandait cette colonne, mais bien le général Desfourneaux.

54. L'Ouverture avait voulu se renfermer dans Saint-Marc, parce que cette place est régulièrement fortifiée. Ce sont les Anglais qui, pendant leur occupation de 1793 à 1798, lui donnèrent sa ceinture de murailles.

55. Dessalines fit incendier cette ville le 6 ventôse an X (24 février 1802), sans avoir essuyé aucune attaque et alors que l'armée du général Boudet était encore aux environs de Mont-Rouis. Des dépôts de poudre, de goudron, d'eau-de-vie, d'huile avaient été répartis sur différents points. La propre maison de Dessalines, dont la construction, l'ameublement, les fresques avaient coûté plusieurs millions, était remplie de ces matières de la cave au grenier. « Il tint à honneur de donner l'exemple du sacrifice ; il le fit d'une manière solennelle. Après avoir distribué des torches à ses officiers, il en saisit une, l'alluma à un grand feu, qu'il faisait entretenir depuis deux jours sur la place d'armes, et donna lui-même le signal de l'incendie, en portant sa torche sur l'amas de bois goudronné qui remplissait le vestibule de sa maison. Dans un instant l'incendie fut général. » Pamphile de Lacroix, *Révolution de Saint-Domingue*.

56. Les habitants de la plaine de l'Artibonite s'étaient réfugiés dans les Cahos.

57. Il y a le grand et le petit Cahos. Ce sont des groupes de montagnes qui versent dans l'Est, dans le Nord et dans l'Ouest. Toutes les issues qui mènent dans les flancs de ces groupes peuvent être facilement défendues. La principale de ces issues se trouve au nord-est du village de la Petite-Rivière ; elle est flanquée à l'ouest d'un morne d'environ une lieue de circuit que les premiers colonisateurs baptisèrent, suivant leur habitude, du nom bizarre de la *Crête-à-Pierrot*.

58. Cette position déjà célèbre par le combat que les affranchis y gagnèrent, le 7 avril 1792, contre les colons, sur lesquels ils firent cent cinquante prisonniers, fut occupée par les Anglais. Ceux-ci y élevèrent un fort dont le feu se croisait dans toutes les directions ; ils l'appelèrent *Fort-Royal*. Quand L'Ouverture fit la conquête de la Petite-Rivière sur les Anglais, il donna à ce fort le nom de *Fort-L'Ouverture*. Aujourd'hui il n'est connu que sous le nom de *Fort de la Crête-à-Pierrot*. Dessalines, dont le génie ne put jamais que détruire, sans savoir édifier, commençait à faire raser la fortification, quand L'Ouverture parut à la Petite-Rivière. Il empêcha qu'elle ne le fût. *Mémoires* d'Isaac-L'Ouverture.

59. Magny (Étienne) naquit au Cap-Français, vers 1765. Ancien libre, il servit un instant sous les Espagnols contre la France ; à la proclamation de la liberté générale, il revint au Cap. Chef d'escadron, aide-de-camp du général Villatte, il ne cessa de montrer des preuves de son amour de l'ordre. L'Ouverture sut apprécier sa bravoure ; il le fit chef de brigade, commandant de sa garde d'honneur. Il parvint, sous la monarchie de Christophe, à la dignité de maréchal. Pendant le siège du Port-au-Prince, en 1812, il se rendit à la République, fondée par Pétion dans l'Ouest et le Sud. Commandant de l'arrondissement du Cap, après la pacification du Nord, il mourut en cette ville à la fin de septembre 1827.

60. Chaque escadron était composé de quatre cents hommes ; le chef d'escadron Morisset, mulâtre, commandait le premier ; le chef d'escadron Monpoint, noir, commandait le second.

61. Vaillant-Gabard (Louis), nommé *vaillant* pour son intrépidité, mulâtre, naquit au Dondon, le 28 octobre 1776. Il servit sous L'Ouverture, pendant que celui-ci marchait sous les bannières espagnoles. Il devint, sous le gouvernement de Dessalines, général de brigade ; il s'attira la méfiance de ce chef redoutable et tomba en

suspicion. Il mourut à Saint-Marc, le 30 octobre 1805. On dit que l'empereur, à cette nouvelle s'écria : « Ah ! La mort a été plus prompte que moi. » Paroles cruelles qui, peut-être, sont fausses, mais auxquelles le peuple crut, tant il est vrai qu'un mauvais prince est capable de tout.

62. Pourcely, mulâtre, continua à servir, lors de l'occupation française, dans la 4^e demi-brigade. Dessalines, empereur, le fit colonel de la 9^e du Port-de-Paix. Christophe, après sa révolte contre la République, le fit général de brigade. Il fut tué en juillet 1807, dans une attaque contre l'armée républicaine qui occupait le Port-de-Paix.

63. Le 12 ventôse (3 mars) ; L'Ouverture fit incendier ce village et se dirigea à la Marmelade. *Rapport du général Desfourneaux.*

64. Extrait de la proclamation du 28 pluviôse an X (27 février 1802).

« J'ordonne ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le général Toussaint et le général Christophe sont mis hors la loi, et il est ordonné à tout citoyen de courir sus et de les traiter comme des rebelles à la République française. »

65. Il semblerait que L'Ouverture eût mis le général Leclerc hors la loi dans le bourg d'Ennery ; cependant la proclamation est datée du 10 ventôse (1^{er} mars), au quartier-général de la Petite-Rivière.

66. Cette colonne était commandée par le général Rochambeau ; elle arrivait de Saint-Michel et se dirigeait contre la Petite-Rivière. Elle rencontra, le 11 ventôse (2 mars), au Grands-Fonds, sur l'habitation Magnan, un des hommes les plus cruels dont on ait gardé la mémoire ; elle enleva ce camp à la baïonnette et y trouva le trésor national des Gonaïves, de Saint-Marc et l'argent de quelques officiers, notamment du général Dessalines. Les sommes étaient considérables ; elles furent envoyées au Port-Républicain. Rochambeau délivra aussi une grande quantité de prisonniers.

67. Cette attaque eut lieu le 13 ventôse (4 mars). Le fort, couronné par douze pièces de canon de 8 et de 12, avait une garnison de près de douze cents hommes, tirés des 3^e, 4^e, 7^e demi-brigades, de la garde d'honneur, des *Manteaux-Rouges* des Gonaïves et de l'artillerie de Saint-Marc. Celui des lieutenants de Magny qui se distingua le plus dans cette journée, fut Lamartinière, chef de bataillon à la 3^e demi-brigade. Les Français perdirent à cet assaut plus de cent hommes ; le général Debelle y fut blessé.

68. Cette seconde attaque eut lieu le 21 ventôse (12 mars). Les Français y perdirent près de quinze cents hommes. C'est après avoir repoussé les Français que le général Dessalines envoya le chef de bataillon Lamartinière, avec deux cents hommes et deux pièces de canon élever à l'est du fort une petite redoute pour contenir la division du général Rochambeau qui menaçait davantage le fort L'Ouverture.

69. Le 14 ventôse (5 mars). L'Ouverture n'avait que les six compagnies de grenadiers qu'il avait détachées de la Petite-Rivière et que commandait le chef de brigade Gabart ; à la tête de deux compagnies, il s'empara, l'arme au bras, de la position Bidouret et de plusieurs autres qui couvraient la place. Le lendemain, sur l'habitation Laforesterie, presque attenante au village de Plaisance, il y eut une affaire générale dans laquelle L'Ouverture eut un cheval tué sous lui ; il y fut même blessé. C'est dans ce combat qu'il fut douloureusement affecté, en reconnaissant parmi les Français quelques compagnies de la 9^e demi-brigade qu'il pensait être encore à défendre le Port-de-Paix. Il s'avança au milieu de l'action et harangua les soldats. Ceux-ci étaient sur le point de repasser sous ses drapeaux, quand Placide Lebrun, sous-lieutenant de grenadiers, commanda feu sur lui.

70. La 30^e demi-brigade légère.

71. Maurepas (Jacques), après avoir incendié le Port-de-Paix, le 23 pluviôse (12 février), s'était retiré à la tête de la 9^e demi-brigade, dont Bodin était le chef, dans les montagnes dites les *Trois-Pavillons*, sur l'habitation Brissot. Le général Humbert occupa les décombres de la ville et marcha, le 24 pluviôse (13 février), contre Maurepas, qui le battit complètement. Leclerc, à cette nouvelle, envoya par mer le général Debelle avec quinze cents hommes renforcer le général Humbert. Debelle, dans la nuit du 30 pluviôse au 1^{er} ventôse (19 au 20 février), attaqua à son tour ; battu aussi, il rentra en désordre au Port-de-Paix. Mais, Maurepas, au lieu de continuer la lutte, lui qui seul pouvait en ce moment assurer une puissante diversion en faveur de L'Ouverture, capitula le 7 ventôse (26 février), et descendit au Port-de-Paix le lendemain. (Rapport de l'amiral Latouche-Tréville, du 13 ventôse - 4 mars). Le général Leclerc sembla honorer son courage en le maintenant en activité. Impliqué dans l'insurrection de Capois (François), il fut embarqué sur la frégate la *Guerrière*, capitaine Baudouin, avec le chef de brigade Bodin et une partie de la 9^e ; transféré à bord du vaisseau-

amiral le *Duguay-Trouin*, il fut noyé dans la rade du Cap, pendant la nuit, au commencement de frimaire an XI (novembre 1802).

J'ai hâte de dire qu'il est faux, ainsi qu'on l'a souvent répété, que le trop malheureux Maurepas ait été préliminairement pendu aux vergues, après qu'on lui aurait eu cloué sur la tête son chapeau de général.

72. Ce bombardement commença le 1^{er} germinal (22 mars). Alexandre Pétion, qui avait fait ses premières armes dans l'artillerie, dirigea un mortier contre le fort, et donna dans ce service des preuves de son habileté, au témoignage des généraux français eux-mêmes ; il y jeta plusieurs bombes qui en hâtèrent l'évacuation. Une histoire récente, imprimée en Haïti, dit que Pétion, dans ces circonstances, *donnait mollement*, et qu'il ne s'était armé que contre Toussaint, son ennemi personnel. Si de pareilles assertions restaient sans protestation, autant vaudrait que la vérité rentrât au fond de son puits. Pétion déploya au service des Français autant de dévouement et de courage que Dessalines et Christophe en déployèrent par la suite ; mais à cette différence qu'il ne trempa point pour plaire aux blancs, ses mains dans le sang de ses concitoyens, comme ces deux généraux. C'est encore à tort qu'il est dit que Pétion considérait L'Ouverture comme son ennemi personnel. L'Ouverture, au contraire, estimait dans Pétion les capacités et la bravoure. Seulement Pétion crut voir en lui et avec quelque raison l'apôtre des colons, l'ennemi de la liberté ; il se retira de son service pour embrasser le parti de Rigaud.

73. Sans doute par la *Savane-Brûlée*, car c'est là qu'il était campé quand l'évacuation eut lieu.

74. Cette évacuation eut lieu le 3 germinal dans la nuit (24 mars), après trois jours et trois nuits de bombardement ; déjà cinq cents hommes étaient morts ou blessés dans le fort principal des effets de bouches à feu. Nul néanmoins ne songeait à se rendre. Loin de là, le pavillon *sans-quartier*, avait été élevé aux quatre angles des deux forts. Mais qui peut lutter contre la faim et la soif ? « Les troupes, dit M. Descourtilz, dans son *Voyage d'un naturaliste*, privées d'eau et de nourriture, avec cette chaleur accablante, obligées de mâcher des balles de plomb dans l'espoir d'étancher une soif insupportable, provoquaient par cette trituration une salive bourbeuse qu'ils (*sic*) trouvaient encore délicieuse à avaler. Ils (*sic*) souffraient sans se plaindre par l'espérance de se venger. Languissants de faim, agités par la peur, ces soldats promenaient

ces deux sensations opposées sur leur figure moribonde. » Alors les blessés demandèrent la *mort* ou l'*évacuation*. L'évacuation fut décidée et s'opéra à travers les lignes ennemies par un affreux carnage. Descourtilz, profitant de la confusion générale, put se sauver et aller rejoindre l'armée française. Ce ne furent donc que la faim et la soif qui commandèrent l'évacuation, car les Français trouvèrent dans le Fort-L'Ouverture vingt-cinq milliers de poudre ; cependant j'ai vu imprimer que la cause de l'évacuation fut due principalement au défaut de munitions. Magny et Lamartinière dirigèrent cette évacuation. Dès la veille au soir, Dessalines, suivi de ses aides-de-camp et de ses secrétaires, avait abandonné ce champ périlleux pour aller chercher des secours.

75. Il entra au Grand-Cahos le 3 germinal (24 mars). C'est sur l'habitation Chassériaux que L'Ouverture établit son quartier-général, à quelques milles de celle de Vincindière, où se tenait Mme L'Ouverture et son fils Isaac. Fontaine, Morisset, Monpoint, Placide-L'Ouverture étaient les principaux officiers qui entouraient alors le *Premier des Noirs*.

76. Le plus horrible des massacres de cette époque fut commis dans la nuit du 3 au 4 ventôse an X (22 au 23 février 1802), à la Petite-Rivière de l'Artibonite par les ordres de Dessalines. Les blancs, liés deux à deux, furent conduits derrière la prison de cette place, que commandait le chef de bataillon Lafortune ; bientôt le silence de la nuit fut troublé par les cris des victimes expirantes. L'abbé Videau, qui desservait la paroisse, digne ministre d'un Dieu de miséricorde, arracha les femmes et les enfants à la fureur des assassins. Mme Dessalines, cette femme pieuse qu'on trouve toujours dans les sanglantes épopées de Saint-Domingue, pour en diminuer l'horreur, sauva cette nuit-là de nombreuses victimes ; elle conserva surtout à la France un grand naturaliste, M. Descourtilz, auteur de la célèbre *Flore des Antilles* ; elle ne réussit à sauver ce médecin qu'après une lutte violente avec son mari. C'est ce même naturaliste qui, traîné plus tard au Fort-L'Ouverture, y pansa nos blessés.

77. Au commencement des hostilités.

78. Léogane fut livrée au pillage et aux flammes par le chef de la brigade Pierre-Louis Diane, de la 8^e demi-brigade, le 23 pluviôse an X (12 février 1802) ; la garnison alla camper au *Cabaret-Quart*, dans les mornes environnants. Cette ville est célèbre pour avoir donné naissance à Madame Dessalines (la vertueuse Claire

Bonheur) et à Lamartinière, le héros de la Crête-à-Pierrot ; elle l'est encore pour la belle défense que Renaud-Desruisseaux et Pétion y firent contre les Anglais le 1^{er} germinal an IV (21 mars 1796).

79. Cet arrêté, si souvent invoqué par L'Ouverture pour le besoin de sa cause, est un des mille arrêtés arrachés par sa politique à la complaisance et souvent à l'intimidation qu'il inspirait à l'agent Roume, représentant de la métropole à Saint-Domingue.

80. Golart (Lubin), nègre, naquit aux environs du Port-de-Paix ; il prit les armes dès le commencement de la révolution. Brave, audacieux, il parvint, durant la guerre contre les Anglais, au commandement du 2^e bataillon de la 9^e demi-brigade, et à celui de la place de Jean-Rabel. Ennemi des colons et des Anglais, il se prononça hautement contre L'Ouverture, quand il le vit accueillir les uns et les autres ; le 22 messidor an VII (10 juillet 1799), il leva l'étendard de l'insurrection avec le chef de bataillon Bellegarde, qui commandait au Môle, en faveur de Rigaud, alors en guerre avec L'Ouverture. Vaincu, il se retira dans les âpres montagnes du Port-de-Paix, et y resta dans toute sa liberté, sans qu'on pût l'en déloger. Rentré à Jean-Rabel à l'arrivée des Français, il fut réintégré dans ses fonctions. Golart mourut à Plaisance en pluviôse an X (février 1802).

81. Clerveaux (Augustin), mulâtre, naquit à la Marmelade vers 1763. Officier dans la compagnie franche, il fut un des traîtres, qui le 16 frimaire an II (6 décembre 1793), livrèrent cette commune aux Espagnols. Aussi, Toussaint le fit lieutenant-colonel. Quand ce dernier passa au service de la République, la fortune de Clerveaux ne fit qu'augmenter : Toussaint, en récompense de plusieurs hauts faits, le fit nommer colonel du 6^e régiment à l'organisation de ce corps, et enfin général de brigade. Lors de l'invasion de 1802, il livra aux Français le département du Cibao qu'il commandait, manquant ainsi à tout ce qu'il devait au *Premier des Noirs*. C'était un homme plein de bravoure, mais inintelligent et parfois cruel. Il mourut au Dondon à la fin de 1804.

82. Desrances (L'Amour), nègre africain, appartenait à l'habitation Desrances, dans les hauteurs de la Rivière-Froide, sur la limite des arrondissements du Port-au-Prince et de Jacmel. Lors de la guerre civile qui éclata entre Rigaud et Toussaint, il se prononça en faveur du premier. On lui dut à cette époque le salut de Per, de Cantabre et de plusieurs autres jeunes hommes, qui plus

tard, illustrèrent le pays par leurs armes. Comme Golart, il vécut loin du joug de fer de L'Ouverture dans les doubles montagnes de Barohuco. Il vint, le 2 ventôse (21 février 1802), faire sa soumission aux Français. Pamphile de Lacroix, qui reçut au Port-au-Prince cette soumission, l'envoya contre Pierre-Louis Diane. Ce dernier se dirigeait alors avec la 8^e demi-brigade par les gorges de la Rivière-Froide à l'Artibonite. Diane fut battu et fait prisonnier.

L'Amour Desrances fut des premiers à s'insurger contre l'armée française ; il prit le titre de général à Dessalines. Celui-ci eut recours à la ruse ; il le fit inviter à passer la revue des troupes qui étaient campées sur l'habitation Rocheblanche. Desrances fut ainsi arrêté le 7 messidor an XI (26 juin 1803) et conduit à la Petite-Rivière où il fut tué (*Journal* tenu par L'Aurore Lemaire, adjudant-général de l'Amour Desrances).

83. Toujours l'arrêté du 16 pluviôse que prit l'agent Roume.

84. Plusieurs auteurs, notamment Placide Justin, dans son *Histoire d'Haïti*, relatent d'après des écrivains anglais une lettre pleine de dignité et surtout de hauteur, comme étant la réponse de L'Ouverture au premier consul. Cette lettre est évidemment apocryphe, car il y est question des *limiers de Cube*, espèce de chiens anthropophages, qu'on ne fit venir dans la colonie que sous le gouvernement de Rochambeau, c'est-à-dire bien longtemps après l'arrestation et l'embarquement de L'Ouverture. Il est vraisemblable que la lettre de L'Ouverture ne parvint jamais à sa destination.

85. Le chef de brigade Sabès et l'aspirant de marine Gémont. Ces deux officiers, avec les deux dragons envoyés par le général Boudet en parlementaires au Port-au-Prince, furent arrêtés ; et à l'attaque de cette ville, ils furent dirigés sur Saint-Marc, par les ordres de Lamartinière (Louis d'Or), chef de bataillon, au mépris des principes de la guerre ; – ce qui étonne d'autant plus que Lamartinière, habile et intrépide soldat, devait connaître et pratiquer les lois de son métier, qui établissent l'inviolabilité du parlementaire.

De Saint-Marc, on conduisit Sabès et Gémont à la Petite-Rivière où ils furent témoins de la terrible boucherie du 3 ventôse. Ils ne durent eux-mêmes leur salut qu'à l'ordre formel de L'Ouverture de les lui garder sains et saufs, sous peine de mort. Le jour même de cette boucherie, ils obtinrent du commandant de la place, Lafortune, de se rendre au Cahos avec

l'abbé Videau et les veuves et orphelins à qui ce saint homme servait de consolation et d'appui. On fit halte à Plassac. Là se trouvaient l'administrateur Volé, ses employés et un grand nombre d'autres blancs. Sabès et Gémont furent le lendemain témoins d'un nouveau carnage dans lequel périt Volé, malgré l'amitié que L'Ouverture et Dessalines lui témoignaient. Cette fois, les deux parlementaires eux-mêmes allaient être égorgés. « Déjà, dit M. Gémont, dans son *précis* imprimé en 1804 à Rochefort, le bras de la mort est étendu sur nos têtes ; déjà je suis dépouillé d'une partie de mes vêtements, lorsque l'abbé Videau rassemble toutes ses forces pour nous sauver ; ce n'est plus un homme, c'est un Dieu. Il nous presse dans ses bras et s'écrie d'une voix stentorée : "Respectez au moins le caractère de ces envoyés ou faites-moi périr avec eux." L'effort était au-dessus des forces de la nature, le vénérable prélat tomba évanoui. Un saint respect, une terreur religieuse s'emparent des esprits ; les parlementaires furent sauvés. Enfin un détachement, sous les ordres du sergent Jean Farel, noir, conduisit les parlementaires au Cahos sur l'habitation Vincindière ; plusieurs fois ils y faillirent être sacrifiés ; mais la bravoure et l'humanité de Jean Farel les protégèrent même contre des officiers supérieurs. Ce ne fut que le 7 germinal (28 mars) que L'Ouverture les fit venir à Chassériaux et les renvoya parmi les leurs.

86. « Toussaint-L'Ouverture se plaignit à nos parlementaires de la fâcheuse position où en étaient venues les choses. Le chef de brigade Sabès eut le courage de lui observer que la guerre n'avait éclaté que parce qu'il méconnaissait l'autorité de la métropole. Toussaint-L'Ouverture lui jeta un regard d'étonnement, dédaigna de lui répondre, et s'adressant à l'officier de marine en ces termes : "Vous êtes un officier de marine, Monsieur, eh bien ! Si vous commandiez un vaisseau de l'État, et que, sans vous donner avis, un autre officier vint vous remplacer en sautant à l'abordage par le gaillard d'avant, avec un équipage double du vôtre, pourriez-vous être blâmé de chercher à vous défendre sur le gaillard d'arrière ?" »

« Telle est ma position vis-à-vis de la France. » *Révolution de Saint-Domingue*, Pamphile de Lacroix.

87. Cette force montait à trois compagnies de dragons,

commandés par Morisset et Placide l'Ouverture. L'Ouverture envoya, de Saint-Michel, ordre à Christophe, qui occupait les hauteurs de la Grande-Rivière, de marcher pour prendre la division Hardy en tête, tandis qu'il la prendrait en queue. Il continua en avant avec toutes les milices de la contrée. Le combat eut lieu le 8 germinal (29 mars 1802). Christophe manqua d'y être fait prisonnier. Hardy sut se frayer du chemin ; il fut néanmoins poursuivi jusque sur la route du Cap.

88. Marchand est une habitation située dans la plaine de l'Artibonite, à environ sept lieues de la Petite-Rivière. Dessalines en fit plus tard sa résidence impériale. Alors une ville s'y éleva comme par enchantement ; cette ville, bâtie en bois, périclita comme son fondateur ; quelques baraques que dominent quelques fortifications en mauvais état, y attristent aujourd'hui l'œil du voyageur.

89. Le chef d'escadron Chancy, mulâtre, naquit aux Cayes vers 1788. Son père était blanc. Sa mère, négresse, sœur de L'Ouverture, fut emmenée, par le sort de l'esclavage, du Nord dans le Sud de la colonie ; elle y devint libre et même propriétaire longtemps avant la révolution. Quand l'Ouverture vint prendre possession de la ville des Cayes, que Rigaud fut obligé de lui abandonner, il attacha le jeune Chancy à son état-major et le fit bientôt parvenir au grade de chef d'escadron. L'Ouverture avait la plus grande confiance dans son dévouement. Aussi l'envoya-t-il de Saint-Marc le 20 pluviôse (9 février) près du chef de brigade Dommage, commandant de l'arrondissement de Jérémie. La mission était périlleuse. L'Ouverture, dans sa dépêche, traitait Dommage de général de brigade, pour mieux exalter son courage. Il lui annonçait la chute du Cap et du Port-au-Prince. Il l'invitait à une résistance désespérée. Chancy fut arrêté dans les hauteurs du Petit-Goave, cherchant à gagner Jérémie et conduit au Port-au-Prince.

90. Chancy, dont on redoutait sans doute le courage entreprenant et l'utilité dont il pouvait être à L'Ouverture dans ces graves occurrences, reçut ordre du général Boudet de ne plus sortir du Port-au-Prince. C'est de cette ville qu'il fut embarqué sur le vaisseau *l'Aigle* et envoyé en France après l'arrestation de son oncle.

91. Vilton, mulâtre, commandait la place de la Petite-Anse. Christophe le fit mourir à l'époque de sa royauté ; si on ne sait pour quel motif, on sait néanmoins qu'il n'en fallait pas à ce chef pour accomplir aucun crime.

92. Cette entrevue eut lieu au Haut-du-Cap le 6 floréal (28 avril

1802), Christophe y fit sa soumission au général Leclerc.

93. On voit ici que la position de prisonnier et de justiciable où se trouve réduit L'Ouverture l'empêche de donner un libre cours à son indignation. Christophe venait de porter à sa fortune le coup le plus mortel, en se rendant aux Français avec douze cents hommes des 1^{re}, 2^e, 3^e et 5^e demi-brigades, et en leur livrant plus de cent pièces d'artillerie qui se trouvent dans divers dépôts que L'Ouverture avait dans les mornes. *Lettre du général Leclerc au ministre, du 18 floréal (8 mai 1802)* : « La soumission de Christophe, continue cette lettre, acheva de consterner Toussaint... Il m'écrivit que des circonstances très malheureuses avaient déjà causé bien de maux, mais que quelle que fût la force de l'armée française, il serait toujours assez fort et assez puissant pour brûler, ravager et vendre chèrement une vie qui avait été quelquefois utile à la mère-patrie. »

94. Couppé, après la soumission de son général, descendit vers le Sud. Ce n'est qu'au moment où Alexandre Pétion commença la guerre de l'Indépendance que nous le voyons se diriger comme obscurément vers le Port-au-Prince. Là, il fut arrêté avec le capitaine Boyer (Jean-Pierre), depuis président d'Haïti : tous deux furent embarqués pour le Cap sur la frégate la *Surveillante* et dans la rade de cette ville transférés sur le vaisseau amiral le *Duguay-Trouin*, où ils rencontrèrent le général Maurepas. Couppé fut noyé la même nuit que ce dernier. Le capitaine Jean-Pierre Boyer fut témoin de ce drame affreux et ne dut lui-même son salut qu'à un miracle de la Providence. Déjà Maurepas est précipité dans la chaloupe qui doit aller le jeter au loin dans les flots, – pieds et mains liés ; déjà on vient chercher Boyer ; mais il avait monté sur le pont au moment où on prenait l'infortuné Maurepas, et s'était dirigé vers la poulaine. Couppé, le pauvre Couppé est pris à sa place et noyé hors son tour. Le lendemain, le général français Boyé, qui avait servi au Port-au-Prince sous le proconsulat de Sonthonax, prit le capitaine Boyer sous sa protection, bien qu'ils ne fussent pas parents.

95. *Arrêté du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802)* :

« Le général en chef ordonne :

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 pluviôse dernier, qui mettent le général Toussaint-L'Ouverture hors la loi, sont rapportées ; en conséquence il est ordonné à tous les citoyens et militaires de regarder comme nul et de nul effet cet

article. » (Signé) LECLERC.

96. Ces paroles que nous venons de lire sont des fragments de la lettre que le général Leclerc écrivit à L'Ouverture et qui fut imprimée en tête de l'arrêté du 11 floréal. L'Ouverture ne les transcrivit sans doute que de mémoire, car elles ne sont point conformes à l'édition qu'en a donnée Pamphile de Lacroix, dans sa *Révolution de Saint-Domingue*.

97. Le 13 floréal (3 mai 1802).

98. Belair (Charles), jeune et beau noir, était neveu de L'Ouverture, qui l'enrôla dès le commencement de la révolution. D'abord aide-de-camp de son oncle, il passa ensuite dans la ligne et devint chef de la 7^e demi-brigade, puis général de brigade, commandant à l'Arcahaye. On dit qu'il était un des hommes noirs les plus instruits de son temps.

99. Le général Fressinet avait déjà servi dans la colonie pendant la guerre contre les Anglais. C'est alors qu'il s'était lié d'amitié avec L'Ouverture.

100. L'Ouverture passa la revue de cette garde le 15 floréal (5 mai) ; il la félicite de son dévouement à sa personne et à la liberté ; il embrassa au milieu de l'émotion générale les principaux officiers et les engagea à être fidèles au nouvel ordre de choses. – La garde à pied, commandée par Magny, se rendit le 9 floréal (9 mai) à Plaisance ; la garde à cheval, commandée par Morisset et Monpoint, se rendirent au Cap. Le dégoût s'empara des soldats ; beaucoup demandèrent leur congé. Ceux qui restèrent au service formèrent le corps des *Guides du Nord* dont Magny eut le commandement.

101. Dessalines avait fixé son séjour à l'habitation Georges, près des Gonaïves, qu'il tenait comme fermier de l'État.

102. Dessalines et Belair réunirent les débris des 3^e, 4^e, 7^e et 8^e demi-brigades. Ils entrèrent à Saint-Marc le 22 floréal (12 mai 1802), se soumettant ainsi à l'autorité de la France.

103. Charles Belair fut néanmoins employé plus tard à la surveillance des cultures dans les dépendances de l'Arcahaye. Dévoué à son oncle, il prit les armes après son arrestation ; mais appelé à une conférence par Dessalines, qui alors servait la France avec un zèle plein de férocité, il fut traîtreusement arrêté le 19 fructidor (5 septembre 1802) sur l'habitation Tussac, aux environs de Plassac et conduit au Cap, où jugé et condamné avec sa femme,

la dame Sanite, il fut fusillé le 13 vendémiaire (5 octobre), tandis que Sanite était pendue. Le courage avec lequel Mme Belair marcha à la potence étonna même ses bourreaux. Quant au jeune général, en allant sur la place de son exécution, il ne put s'empêcher de maudire la conduite de Dessalines, en versant d'abondantes larmes.

104. Le commandant de la place d'Ennery était le chef de bataillon Pesquidons, de la *légion de Saint-Domingue*.

105. Le 19 floréal (9 mai), après le départ de la garde pour Plaisance.

106. Le chef de brigade Désir Laurent, noir.

107. L'Ouverture avait dans le quartier d'Ennery quatre habitations cafeyères, qu'il avait achetées soit du gouvernement, soit de particuliers. Celle de Descahaux, située dans les mornes, où il vint d'abord fixer sa résidence, après sa soumission ; c'est là qu'Isaac se tenait ; celle de Sencey où demeuraient Mme L'Ouverture et les autres membres de la famille ; celle de Rouffelier et celle de Beaumont. Cette dernière habitation confine au village d'Ennery.

108. L'habitation Descahaux.

109. Mme L'Ouverture et sa famille, à l'exception de Placide, étaient restées pendant toute la tourmente sur l'habitation Vincindière, dans les Cahos.

110. La 31^e demi-brigade légère.

111. Pesquidons.

112. L'habitation Beaumont.

113. Le général Dugua qui mourut de la fièvre jaune dans la colonie.

114. On rapporte que les généraux Vernet et Paul L'Ouverture avaient aussi annoncé à L'Ouverture le malheur qui le menaçait ; mais qu'il ne voulut point ajouter foi à leurs avertissements.

115. 5 juin 1802.

116. Cette parenthèse appartient à L'Ouverture lui-même.

117. C'est la même habitation que Dessalines avait eue à ferme.

118. 7 juin 1802.

119. Ce domestique s'appelait Mars Plaisir ; c'était un mulâtre du Port-au-Prince. La fidélité qu'il conserva à L'Ouverture jusque

dans ses malheurs fait l'éloge de sa mémoire. Il ne tarda pas à être arraché au service de son maître et conduit enchaîné de brigade en brigade jusqu'à Nantes, où il fut mis en prison. Ce fut là le coup le plus douloureux pour L'Ouverture. Dès lors il fut complètement séquestré. Il ne recevait, et encore que rarement, la visite du commandant du château, le chef de bataillon Baille (Louis-Henri) et du secrétaire, M. Jeannin. Martial Besse, qui était aussi renfermé dans le fort depuis plusieurs mois, André Rigaud, qu'on venait d'y envoyer, essayèrent vainement d'apporter à cette grande infortune quelque consolation. La cause de tant de rigueur provint sans doute des nouvelles désastreuses que le gouvernement recevait de Saint-Domingue.

Mars Plaisir demanda à être jugé ; alors il fut mis en liberté et retourna plus tard dans son pays où il mourut.

120. Les chefs d'escadron César et Placide L'Ouverture.

121. L'aide de camp du général Leclerc : il s'agit du chef d'escadron Ferrari. L'Ouverture fut embarqué à minuit ; il avait séjourné presque un mois complet à Ennery, depuis sa soumission au général Leclerc.

122. Brunet (Jean-Baptiste), naquit à Reims, le 22 août 1765 ; les soldats français eux-mêmes le surnommèrent le *Gendarme*, à cause de l'arrestation du *Premier des Noirs*. Cette arrestation ne fut pas son seul acte d'héroïsme. Il prépara, avec la coopération de Dessalines, celle du général Maurepas. Le lecteur ne sera pas fâché de connaître le jugement que le général Brunet portait sur le complice de ses expéditions ; il écrivait dans une lettre du troisième jour complémentaire an X (20 septembre 1810), datée du Gros-Morne et adressée au général Leclerc :

« Ne croyez pas, mon général, que j'aie dans Dessalines une confiance aveugle ; je sens que vous avez besoin de lui et que si vous n'aviez pas un homme de sa trempe et de son caractère, il faudrait en chercher ou en former un, afin de tout terminer dans la colonie : voilà mon opinion sur son compte. – Il a mis en moi toute sa confiance et son appui près de vous. Je lui ferai tout faire ; il a beaucoup d'amour-propre ; il aime son pays ; il veut la liberté ou ce qu'il croit être la liberté de sa couleur ; le mot *esclavage* le révolterait inmanquablement. J'approuve tout ce qu'il me propose. Mais je sais lui faire faire ce que je veux, surtout quand il est avec moi ; si vous pouvez vous passer de lui

huit jours, je le ferai venir près de moi ; je lui démontrerai la perfidie de Maurepas ; il en sera convaincu et me proposera lui-même de l'arrêter et de vous l'envoyer pour le faire juger ; alors il se lie lui-même plus fortement au but de notre campagne, et il devient de plus en plus la terreur des traîtres et un épouvantail plus efficace pour les cultivateurs. »

Le général Brunet gouverna en dernier lieu la ville des Cayes ; il l'évacua devant le général Geffard. Il fut un des généraux qui signèrent la capitulation de Paris en 1814. Il mourut à Paris, le 21 septembre 1824.

123. Cet aide-de-camp s'appelait Grand-Seigne ; il était chef d'escadron.

124. La *portugaise* est une demi-once d'or ; elle vaut huit gourdes ; la gourde vaut cinq francs dix centimes. Or les cent quatre-vingt-une portugaises nous représentent près de sept mille trois cent quatre-vingt-cinq francs. C'est là toute la fortune du *Premier des Noirs*, quoiqu'on ait prétendu qu'il avait enfoui des sommes innumérables.

125. C'est la même frégate qui devait porter au Cap le général Maurepas.

126. Le *Héros* était commandé par le chef de division Savary. « En me renversant, dit le *Premier des Noirs* au capitaine Savary, en montant à son bord, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de liberté des noirs ; il repoussera, parce que les racines en sont profondes et nombreuses. » Pamphile de Lacroix. *Révolution de Saint-Domingue*.

127. Le *Héros* mit à la voile dans la nuit du 26 au 27 prairial (15 au 16 juin 1802).

128. Le *Héros* entra à Brest le 23 messidor (12 juillet) après une traversée de vingt-sept jours. L'Ouverture, en supputant trente-deux jours, se trouve en désaccord avec le *Moniteur* et avec son fils, M. Isaac. Voyez les *Mémoires* si intéressants publiés à la suite de l'*Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue*, par Antoine Métral.

129. L'Ouverture se trompe encore ici ; il ne resta que trente-trois jours en rade de Brest ; car, suivant la lettre du préfet maritime au ministre de la marine, il fut débarqué à Landerneau, le 25 thermidor (13 août 1802).

130. Beaucoup de rapports furent, en effet, dirigés contre L'Ouverture par ses anciens lieutenants Clerveaux, Christophe et Dessalines. Ce dernier fut le plus acharné à la perte du *Premier des Noirs*. *Mémoires* d'Isaac L'Ouverture.

131. L'assemblée centrale était composée de six députés : MM. Borgella, ancien maire du Port-au-Prince, père du général mulâtre du même nom, Lacour, André Collet, Gaston Nogéré, Jean Monceybo, François Morillas, Charles Roxas, André Mugnoz, Étienne Viart et Julien Raymond. Ce dernier seul était mulâtre, les autres blancs. Ce fut Borgella qui présida l'assemblée. La Constitution fut publiée en 14 messidor an IX (3 juillet 1801).

132. L'Ouverture se fit nommer par la Constitution gouverneur à vie de la colonie, avec le droit d'élire son successeur et de nommer à toutes les charges. C'était là proclamer de fait l'Indépendance de Saint-Domingue. La métropole, loin de sanctionner l'usurpation de ses droits, résolut l'expédition de l'an X. « Toussaint savait bien, dit Napoléon dans ses *Mémoires*, qu'en proclamant sa constitution, il avait jeté le masque et tiré l'épée du fourreau pour toujours. »

133. Extrait de la lettre du premier consul du 27 brumaire an X (18 novembre 1801), déjà citée : « La constitution que vous avez faite, en renfermant beaucoup de choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion. »

134. Ces paroles revenaient souvent à la bouche de L'Ouverture ; il aimait encore à dire : « Il ne faut pas que le mal passe pour le bien et le bien pour le mal ; il ne faut pas que ce qui est doux soit amer et que ce qui est amer soit doux. » Il appelait cette façon de s'exprimer *parler nègre*.

135. C'est à ce cap que l'escadre française se rallia pour la dernière fois.

136. L'Ouverture qui, comme tous les esclaves insurgés du Nord, avait passé au service du gouvernement espagnol, alors en guerre avec la France, fit à la Marmelade, le 15 prairial an II (4 mai 1794), sa soumission au général Laveaux, gouverneur de Saint-Domingue. Il fut fait par ce gouverneur chef de brigade, commandant aux Gonaïves et dépendances.

137. Rien que dans la caisse du Port-Républicain.

138. Rigaud (André), mulâtre, naquit aux Cayes, le 17 janvier

1761. Il vit avec douleur et rage L'Ouverture se coaliser avec les Anglais et les colons contre la France républicaine ; il prit les armes dans le Sud, le 29 prairial an VII (17 juin 1799) ; après une lutte mémorable, il fut contraint de s'embarquer pour la France, le 10 thermidor an VIII (29 juillet 1800). Il revint avec l'expédition française ; déporté, il ne reparut dans la colonie qu'en 1810. Rigaud était taillé pour les grandes choses ; « son seul chagrin, disait-il souvent, c'était de ne pas être nègre ». Il aimait encore à répéter : « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. » (*in* Valentin de Cullion, *Notice* sur André Rigaud)

Cette réminiscence dénote quelle était l'étendue de son ambition. Il mourut aux Cayes, le 18 septembre 1811.

139. Le maître de L'Ouverture était le comte de Breda, cousin du comte de Noë, qui avait aussi des habitations dans la Plaine-du-Nord ; ce qui fit souvent croire que L'Ouverture appartenait à cette dernière famille.

Le comte de Breda, comme tous les grands planteurs, passa dans les contrées que les Anglais occupaient à Saint-Domingue ; relégué à l'Arcahaye où il commandait le traître mulâtre Lapointe (Jean-Baptiste), vieux, pauvre, chagrin, découragé surtout par la proclamation de la liberté générale, il passa un jour un singulier marché avec Lapointe. Je tiens le fait d'honorables témoignages. Lapointe, qui ne croyait pas à la durée de la liberté générale, dit au comte, pour lui relever le moral : « Tenez, je vous achète votre vieux nègre. – Lequel, répond le vieux comte, comme se réveillant en sursaut ? – Votre coquin de Toussaint, qui se dit *L'Ouverture* ; je vous l'achète tout général qu'il est. » La vente de L'Ouverture fut effectivement passée en due forme, moyennant huit cents gourdes (environ quatre mille quatre-vingts francs).

Lapointe évacua la colonie avec les Anglais ; il ne revint au Port-au-Prince que vers 1811. Le capitaine La Ruine Leroux, dont il avait fait fusiller un frère à l'Arcahaye et dont on se rappelle, au Port-au-Prince, la violence du caractère, jura de le mettre à mort sur le rivage, s'il osait y débarquer. Lapointe, convaincu que l'exécution eût suivi la menace, était depuis huit jours confiné à son bord. Mais Pétion, alors Président de la République, bien qu'il professât contre Lapointe un juste et profond ressentiment à cause du grand mal qu'il avait fait à la

cause de la liberté, ordonna, avec sa grandeur d'âme ordinaire, que Lapointe descendît à terre, en faisant venir au gouvernement La Ruine et en l'avertissant que s'il avait l'audace de toucher à Lapointe, il le ferait passer par les armes sans jugement. Pétion refusa de voir Lapointe, qui se glissa jusqu'aux Cayes où il vécut et mourut dans l'ignominie.

140. Comme il y avait au Cap les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments, L'Ouverture organisa aux Gonaïves, au Dondon, à la Marmelade, etc., le 4^e régiment, dont Dessalines eut le commandement ; le 5^e, Moyse ; le 6^e, Clerveaux ; le 7^e, Desrouleaux ; le 8^e, Blanc-Cazenave.

141. Cette sanglante action eut lieu le 9 fructidor an III (26 août 1795), suivant le rapport de L'Ouverture au général Laveaux ; elle se passe depuis la sortie du bourg des Verrettes jusqu'à l'habitation Moreau, sur la route Saint-Marc. Le colonel Dessources, qui commandait pour les Anglais, y perdit quatre pièces de canon, tous les bagages et ses blessés ; lui-même il fut obligé d'abandonner son cheval et de se jeter à travers les bois. Desrouleaux, Dessalines, Valery, Clerveaux se firent particulièrement remarquer dans cette mémorable journée.

142. Voyez pour les détails de la plupart de ces combats, *Vie de Toussaint-L'Ouverture*, par Saint-Rémy. Paris, 1850, chez Moquet, rue de la Harpe, 90.

143. C'est donc à cette terrible contusion que L'Ouverture reçut pendant une de ses nombreuses tentatives contre Saint-Marc, qu'il devait la perte de ses dents. Cependant on a voulu faire remonter cette perte de dents à une époque antérieure à la révolution, et en faire dériver le surnom de *L'Ouverture*, comme significatif du grand vide qui existait entre ses maxillaires.

144. Ici il faut interpréter : L'Ouverture parle sans doute de la révolution du 10 août où Louis XVI fut arrêté et non point de l'époque de 89 ; je pense ainsi, parce que j'ai remarqué que dans beaucoup de ses lettres il ne manque jamais d'ajouter au mot de révolution, ceux-ci : *du 10 août*. En effet, à cette époque seulement, il pouvait avoir une fortune si considérable, bien qu'il fût déjà riche de ses économies, alors qu'il était esclave.

145. L'Ouverture n'était accompagné que de son seul domestique, Mars-Plaisir.

146. Au château de Joux, près de Besançon, dans la Franche-Comté, L'Ouverture arriva à Besançon dans la nuit du 4 au 5

fructidor (22 au 23 août 1802), escorté par quatre hommes du 2^e chasseurs, non compris l'escorte intérieure de sa voiture. Il passa la journée dans les prisons de Besançon. Le 5, à deux heures du matin, il fut dirigé au château de Joux qui devait être son tombeau. *Rapport du général Mesnard.*

147. La lettre était adressée à l'adjutant-général Fontaine, alors au Cap ; en voici un extrait :

« Au quartier de L'Ouverture (Ennery),
le 7 prairial an X (27 mai 1802).

Le général Toussaint-L'Ouverture au citoyen Fontaine.

On dit la santé du général Leclerc mauvaise, à la Tortue, ce dont il faut avoir grand soin de m'instruire. » Puis L'Ouverture parle de farines qu'il faudrait débarquer en sûreté ; il engage d'empêcher les cultivateurs de travailler, de voir à faire mettre en liberté un nommé *D...* qui était alors en prison au Cap. Le mot *farine* fut interprété par celui de *poudre*.

Cette lettre vraie ou fausse occasionna la mort de Fontaine ; il fut passé par les armes. « Un instant avant sa mort, cet officier fit, par écrit, ses adieux à sa famille dans les termes les plus touchants. Cet écrit était un chef-d'œuvre d'éloquence et de résignation. » (Pamphile de Lacroix, *Révolution de Saint-Domingue*.)

Quant à l'initiale *D*, un écrivain national, M. Madiou, dans son *Histoire d'Haïti*, imprimée au Port-au-Prince, a voulu y découvrir le nom de Dommage, bien que ce dernier fût alors dans son commandement à Jérémie. Quoiqu'il en soit, disons ici que Jean-Baptiste Rousselot, à qui les soldats avaient donné le surnom de *Dommage*, parce que L'Ouverture le voyant blessé dans son action, s'était écrié : « *C'est dommage !* » Quoiqu'il en soit enfin, Dommage, arrêté à Jérémie, fut condamné au Cap à être pendu, malgré sa position militaire. Comme aucun des deux bourreaux du Cap ne voulut remplir ce funeste et inique office, il fut fusillé à la Fossette, le 12 brumaire an XI (4 novembre 1803), vingt-quatre heures après la mort de Leclerc. Son cadavre fut ensuite traîné par les soldats et accroché à la potence de la Place-Royale, où il resta exposé quarante-huit heures.

148. Ce nouveau titre est textuel.

149. La remise si tardive de la lettre du premier consul dont le général Leclerc était le porteur et dont j'ai donné quelques fragments, « a plus influé qu'on ne pense, dit Pamphile de Lacroix, sur les déterminations de Toussaint-L'Ouverture, déterminations qui ont entraîné les destinées de Saint-Domingue ».

150. Il y avait parmi ces personnes les chefs d'escadron Morisset, Monpoint, César, Néron ; elles furent dirigées en France sur la frégate le *Muiron*.

151. Madame L'Ouverture, Isaac, Saint-Jean, mademoiselle Chancy qui devint plus tard madame Isaac, furent transférés de Brest à Bayonne le 14 fructidor an X (1^{er} septembre 1802). Ils furent mis sous la surveillance du général de brigade Ducos, commandant de la dernière place. Ducos fut ému à la vue de tant de malheur. « Si j'étais plus fortuné, écrivait ce digne et respectable soldat, au ministre de la marine, le 17 fructidor (4 septembre 1802), je viendrais à leur secours. »

Placide, à qui on ne pardonnait pas sa coopération à ce qu'on appelait alors la *révolte* de son père, fut, le jour même où on débarqua L'Ouverture à Landerneau, dirigé sur le brick la *Naiade* à Belle-Île-en-Mer. Chancy se trouvait à bord du vaisseau l'*Aigle* arrivé et mouillé près du *Héros* depuis plusieurs jours. Il avait ignoré jusque-là qu'il fût si près de sa famille. On le destinait aussi à être transporté à Belle-Île ; mais l'amiral Gantheaume eut pitié de sa jeunesse ; il l'envoya à Toulon. Quoique surveillé à Toulon, Chancy, dont le caractère entreprenant se développait davantage à mesure que les difficultés augmentaient, conçut et exécuta le projet hardi de retourner à Saint-Domingue pour venger son oncle et défendre la liberté de ses frères. Il ne put y parvenir qu'après la guerre de l'Indépendance. Néanmoins, Pétion, alors général commandant le département de l'Ouest, l'attacha à son état-major, d'abord par rapport à l'infortune de sa famille, ensuite parce qu'il savait apprécier les hommes de cœur. Chancy eut trop malheureusement, dit-on des rapports d'intimité avec la princesse Célimène, fille de Dessalines, alors empereur. Le *Tartare*, ainsi que le général Vincent appelait Dessalines, le *Tartare* qui, pour son compte, outrageait tous les jours les bonnes mœurs, sans permettre aux pères, ni aux maris de se plaindre, se sentit blessé au cœur. Il ne voulut pas même

entendre parler du mariage des deux jeunes gens. Une alliance, prétend-on, entre son sang et celui de L'Ouverture répugnait à son honneur ! À l'honneur de Dessalines qui fut le principal instrument des cruautés de L'Ouverture et qui souvent même n'attendit pas d'ordre pour commettre le mal ! La mort de Chancy fut résolue. Emprisonné au Port-au-Prince, ce beau jeune homme, à l'âge de vingt-deux ans, se brûla la cervelle à la fin de 1805, se dérochant ainsi aux avanies et aux tortures par lesquelles il n'eût pas manqué de passer.

La fuite de Chancy avait attiré aux autres membres de la famille de L'Ouverture un surcroît d'afflictions ; sous prétexte qu'ils pouvaient tenter de s'évader, ils furent transférés de Bayonne à Agen. Là, Placide obtint de venir rejoindre sa mère. Saint-Jean, malgré son enfance, avait conçu un chagrin si vif des malheurs de sa famille, qu'il en mourut le 17 nivôse an XI (7 janvier 1803). Madame L'Ouverture eut l'héroïsme de vivre pour la consolation de ses autres enfants. Enfin, le 19 mai 1816, à l'âge de 74 ans, elle abandonna ce monde où elle avait joui de tant de triomphes et où elle avait éprouvé tant de douleurs.

152. Lettre du général Leclerc au ministre, du 22 prairial an X (11 juin 1802) : « S'il (L'Ouverture) s'était rendu, c'est que les généraux Christophe et Dessalines lui avaient signifié qu'ils voyaient bien qu'il les avait trompés et qu'ils étaient décidés à ne pas faire la guerre. Mais se voyant abandonné d'eux, il cherchait à organiser parmi les cultivateurs une insurrection pour les faire lever en masse. Les rapports qui me sont parvenus par tous les généraux, même de la part du général Dessalines, ne me laissent aucun doute à cet égard. »

153. Toussaint-L'Ouverture (François-Dominique), mourut au château de Joux, dans son cachot, le 7 floréal an XI (27 avril 1803), neuf mois et quinze jours après son arrivée en France, à l'âge de 60 ans moins un mois et sept jours. Malgré le haut rang qu'il avait occupé dans le monde nouveau, il fut enterré comme un obscur prisonnier au cimetière du village de Saint-Pierre, qui se trouve au pied du château. Aujourd'hui les ossements de L'Ouverture sont mêlés à ceux des plus humbles paysans, car il ne reste sur les lieux nul vestige de son inhumation, tant il est vrai que la mort confond tous les rêves de la grandeur humaine. Seulement, naguère encore, un vétéran, concierge du château, montrait au voyageur la

casemate où le *Premier des Noirs* termina si tristement sa carrière, en disant : « *C'est ici que mourut le roi maure.* » (*Magasin Pittoresque*, année 1834, page 74.)

BIBLIOGRAPHIE

- CÉSAIRE, Aimé : *Toussaint-Louverture. La Révolution française et le problème colonial*, Paris, Présence africaine, 1962.
- DESORMEAUX, Daniel (Éd.) : *Mémoires du général Toussaint Louverture*, Paris, Garnier, 2011, 239 p.
- DUBOIS, Laurent : *Les Vengeurs du Nouveau Monde – Histoire de la Révolution haïtienne*, trad. de l'anglais par Thomas Van Ruymbeke, les Perséides, 2006.
- GLISSANT, Édouard : *Monsieur Toussaint*, Seuil, 1961/1998.
- LAMARTINE, Alphonse de : *Toussaint Louverture*, poème dramatique en cinq actes, 1850, in Lamartine, *Œuvres poétiques*, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1963.
- SCHÆLCHER, Victor : *Vie de Toussaint Louverture*, Karthala, collection « Relire », 1982.

© *Mercure de France*, 2016.

*Portrait de François Dominique Toussaint dit « Toussaint-
Louverture »,
(détail), 19è siècle. Musée des Beaux-Arts, Chartres.*

Photo © Josse / Leemage.

Éditions Gallimard
5 rue Gaston-Gallimard
75328 Paris

<http://www.gallimard.fr>

Mémoires

Suivi du Journal du général Caffarelli

Cette édition électronique du livre
Mémoires de Toussaint-Louverture
a été réalisée le 15 mars 2016 par les Éditions Gallimard.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782715243330 - Numéro d'édition : 298730).
Code Sodis : N81523 - ISBN : 9782715243347.
Numéro d'édition : 298732.

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo